



Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver



Stratégie québécoise
de l'eau
2018-2030



COORDINATION ET RÉDACTION

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gouvernance et Bureau des connaissances sur l'eau du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2024

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-98171-8 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2024

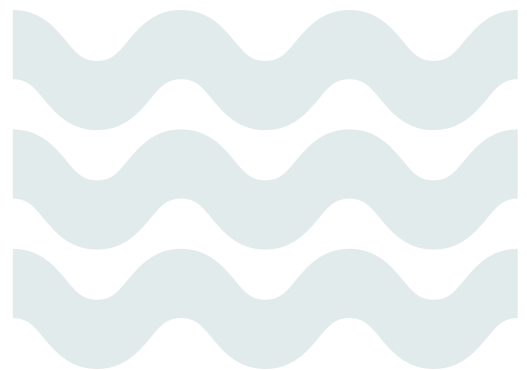




Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver



Stratégie québécoise
de l'eau
2018-2030



Mot du premier ministre

Notre eau, c'est un patrimoine naturel précieux pour toute la nation québécoise, et une importante richesse collective que nous devons protéger. Elle est au cœur de notre culture et de notre histoire.

Pour plusieurs régions et pour de nombreux secteurs d'activité, comme l'alimentation et la production énergétique, l'eau est un gage de prospérité indispensable. Le Québec possède 3 % des réserves d'eau douce renouvelables de la planète, et nous avons le devoir de la préserver, pour nous et pour les générations futures.

En créant notamment le Fonds bleu, notre gouvernement a démontré qu'il avait à cœur la protection de notre or bleu. Grâce à la contribution significative du Forum d'action sur l'eau, qui a collaboré à l'élaboration de cet ambitieux Plan national de l'eau, nous avons maintenant des objectifs clairs et nous mettrons en œuvre des actions concrètes pour y arriver.

Nous voulons que les Québécois ait accès, en tout temps, à une eau de qualité, et ce, partout sur notre territoire. Nous allons aussi redoubler d'efforts pour favoriser et promouvoir une utilisation plus durable de cette ressource naturelle essentielle.

Nous avons aussi pour ambition d'améliorer nos connaissances et nos expertises afin de mieux faire face aux défis de l'eau au Québec et d'intervenir plus efficacement sur l'ensemble du territoire. Avec la collaboration de tous les acteurs œuvrant au quotidien à la préservation de l'eau, nous souhaitons également consolider le modèle de gouvernance de l'eau au Québec.

Je suis convaincu qu'avec le Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver et son budget historique provenant du Fonds bleu, nous serons en mesure de protéger comme il se doit notre eau, nos lacs, nos rivières et notre fleuve, qui font la fierté du Québec!

Le premier ministre du Québec,



François Legault



Mot du ministre

Le Québec est riche de son eau. Avec ses dizaines de milliers de rivières et plus de trois millions de plans d'eau, il possède près de 3 % des réserves d'eau douce renouvelables de la planète, dont environ 40 % se trouvent dans le bassin du Saint-Laurent. Comme Québécoises et Québécois, nous avons la responsabilité commune de préserver cette ressource naturelle essentielle, tant pour nous que pour les générations futures.

Avec la Stratégie québécoise de l'eau et son premier plan d'action, nous avons déjà entrepris plusieurs actions dont les retombées sont positives, entre autres, en matière d'accès à une eau potable de qualité pour la population. Avec la collaboration des municipalités et de plusieurs autres partenaires, nous avons amélioré nos pratiques de gestion de l'eau dans le but d'assurer une utilisation plus durable de nos ressources sur l'ensemble du territoire québécois.

Nous avons également mis en place des moyens pour raffiner nos connaissances sur les milieux humides et hydriques québécois, notamment dans le contexte des changements climatiques et afin de mieux prévenir les risques liés à l'eau, comme les inondations. Nous avons aussi déployé des efforts pour réduire la consommation d'eau au Québec et les impacts de certaines activités, en agissant en priorité dans les secteurs à fort impact sur les écosystèmes aquatiques.

Avec le Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver et le Fonds bleu, qui appuiera financièrement sa mise en œuvre, notre gouvernement compte renforcer et bonifier les actions en cours dans ces domaines prioritaires en vue de contribuer à l'atteinte des cibles du Québec dans le domaine de l'eau. Nous souhaitons, par exemple, poursuivre les efforts pour pérenniser la gestion des ressources en eau et développer de nouveaux partenariats porteurs, particulièrement avec les Premières Nations et les Inuit.

Je remercie sincèrement le Forum d'action sur l'eau et ses membres, qui ont grandement contribué à l'élaboration de ce plan d'action, et ce, afin de favoriser l'engagement et la mobilisation des principaux intervenants dans le domaine de l'eau au Québec. C'est ensemble que nous assurerons la cohésion et la complémentarité des actions partout sur notre territoire afin de protéger notre or bleu.

Le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région des Laurentides,



Benoît Charette



Mot de l'adjointe parlementaire du ministre

En 2030, nos ressources en eau seront plus que jamais une richesse et une fierté collectives. C'est la vision dont le Québec s'est doté, et ce Plan national de l'eau est l'une des pièces maîtresses pour la concrétiser. Depuis plus de 20 ans, nous cultivons une solide expertise et un extraordinaire savoir-faire partout au Québec pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés pour préserver cette précieuse ressource, notamment dans un contexte de changements climatiques.

Les priorités d'action identifiées dans ce plan sont le fruit d'un riche exercice réalisé par les membres du Forum d'action sur l'eau. À titre de présidente de ce forum, je tiens à saluer l'engagement de ces organisations qui ont mis de l'avant cette intelligence collective, vitale pour continuer nos grandes avancées en matière de gestion intégrée de nos ressources en eau au Québec. Je remercie également l'essentielle contribution des équipes du ministère qui ont su aiguïser cette intelligence efficacement.

Les principes de cohérence et de complémentarité des actions ont guidé nos réflexions. Encourager les collaborations et les synergies entre les nombreux acteurs et les différentes initiatives en matière de gestion intégrée de l'eau est, à mes yeux, la clé de voûte de ce plan national. Je suis convaincue que la protection de notre or bleu exige l'engagement de tous.

Évidemment, des mesures phares pour protéger nos sources d'eau potable et optimiser le traitement de nos eaux usées sont nécessaires. Le gouvernement du Québec souhaite soutenir des projets ayant pour but d'optimiser les usages de l'eau dans des secteurs économiques clés comme la transformation alimentaire. Il compte aussi sensibiliser plus efficacement la population et les entreprises québécoises aux bénéfices d'une utilisation durable de l'eau.

Parmi les initiatives vivifiant la mobilisation des communautés, il faut notamment souligner de nouveaux outils visant à accroître la protection des sources d'eau potable, la protection et la restauration des milieux humides et hydriques et la protection de nos lacs. Nous faisons également une place plus significative à la science participative.

J'invite donc l'ensemble des Québécoises et des Québécois à contribuer aux efforts collectifs afin que nos ressources en eau soient plus que jamais chéries!

L'adjointe parlementaire du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (volets protection de l'eau et biodiversité) et députée d'Argenteuil,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Agnès Grondin'.

Agnès Grondin



Liste des abréviations

CERFO	Centre d'enseignement et de recherche en foresterie
CTEAU	Centre des technologies de l'eau
EAE	Espèces aquatiques envahissantes
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MELCCFP	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MHH	Milieus humides et hydriques
MRC	Municipalité régionale de comté
MRNF	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
OBNL	Organismes à but non lucratif
OBV	Organismes de bassins versants
PACES	Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PDE	Plan directeur de l'eau
PGIR	Plan de gestion intégrée régional
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
RNCREQ	Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
ROBVQ	Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
RQES	Réseau québécois sur les eaux souterraines
RSVL	Réseau de surveillance volontaire des lacs
SEPAQ	Société des établissements de plein-air du Québec
SIE	Système d'information sur l'eau
SPFA	Substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées
SQE	Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030
TCR	Table de concertation régionale du Saint-Laurent



Table des matières

Mot du premier ministre	IV
Mot du ministre	V
Mot de l'adjointe parlementaire du ministre	VI
Liste des abréviations	VII
Introduction	1
Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030	2
Démarche d'élaboration du Plan national de l'eau	4
Fonds bleu.....	6
Autres initiatives gouvernementales	6
Orientation 1	
Assurer une eau de qualité pour la population.....	8
Orientation 2	
Protéger et restaurer les milieux aquatiques	19
Orientation 3	
Mieux prévenir les risques liés à l'eau.....	25
Orientation 4	
Miser sur le potentiel économique de l'eau	30
Orientation 5	
Promouvoir une utilisation durable de l'eau	35
Orientation 6	
Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	42
Orientation 7	
Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	52

Gouvernance du Plan national de l'eau	61
Comité directeur	61
Forum d'action sur l'eau.....	61
Coordination.....	61
Suivi et reddition de comptes	62
Stratégie québécoise de l'eau	62
Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver.....	62
Fonds bleu.....	62
Annexes	63
Annexe 1	
Cadre financier sommaire estimé	64
Annexe 2	
Tableau synoptique	67
Annexe 3	
Orientations et objectifs de la Stratégie québécoise de l'eau	70

Introduction



Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030

Le gouvernement du Québec a proposé, en 2018, la [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) (SQE) pour répondre aux enjeux émergents et tenir compte de l'évolution du contexte en matière de gestion de l'eau. La Stratégie découlait d'une réflexion gouvernementale importante qui tenait compte des expériences passées, en plus de s'appuyer sur une vaste tournée de consultation réalisée auprès de 140 organisations du domaine de l'eau partout au Québec, sur les commentaires de quelque 300 citoyennes et citoyens exprimés lors d'une consultation publique en ligne et sur les commentaires provenant des Premières Nations et Inuit.

La SQE s'appuie sur les principes et fondements de la Loi sur le développement durable et sur ceux de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés (Loi sur l'eau). La réussite de sa mise en œuvre repose, en partie, sur l'engagement et la collaboration des partenaires et de la population, sur un aménagement et une utilisation durables du territoire, de même que sur l'adaptation aux changements climatiques.

La Stratégie comporte sept grandes orientations visant à favoriser une gestion intégrée, durable et équitable des ressources en eau.

Chacune des orientations de la SQE comporte des objectifs valables pour toute la durée de la Stratégie. Au total, 23 objectifs (annexe 3) orientent les interventions des différents plans d'action.



Vision

En 2030, l'eau du Québec est plus que jamais une richesse et une fierté collectives. Informés et engagés, le gouvernement, ses partenaires et la population protègent, utilisent et gèrent l'eau et les milieux aquatiques de façon responsable, intégrée et durable.

La SQE se déploie en plusieurs plans d'action successifs qui viennent définir les mesures spécifiques à mettre en œuvre. Ainsi, le [Plan d'action 2018-2023](#) prévoyait 63 mesures réparties en 23 objectifs. Le Plan d'action 2018-2023 a permis la mise en place de nombreux programmes :

- Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau;
- Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes;
- Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (pour la réalisation d'analyses de vulnérabilité);
- Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre;
- Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques;
- Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source;
- Programme Stations de nettoyage d'embarcations (pour contribuer à la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes).



Il a également favorisé la réalisation de plusieurs autres initiatives :

- Campagne nationale de sensibilisation à la protection et à l'utilisation durables de l'eau Pensez bleu;
- Activités tenues dans le cadre du Mois de l'eau;
- Bonification du Réseau de surveillance volontaire des lacs;
- Mise en ligne du Portail des connaissances sur l'eau;
- Mise en ligne de la nouvelle version du portail gouvernemental Vigilance visant à mieux préparer les citoyens à faire face aux inondations en les informant de la situation de la crue des eaux au Québec;
- Mise en place d'une approche de gestion intégrée de l'eau pour la rivière des Outaouais.

Par ailleurs, chaque année, un état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action a été publié pour dresser le bilan des résultats obtenus durant l'année précédente. Les bilans annuels de la mise en œuvre du Plan d'action 2018-2023 de la SQE peuvent être consultés sur [la page Web de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#).

Neuf cibles sont définies à l'horizon 2030 pour la SQE. L'Institut de la statistique du Québec met à jour annuellement la [Vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#) accessible via la page Web de la SQE.

CIBLES STRATÉGIQUES DE LA SQE 2030	PROGRESSION
Toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.	Cible atteinte
Plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.	Cible en voie d'être atteinte
Il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques en 2017.	Données non disponibles
Toutes les municipalités québécoises ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.	Cible en voie d'être atteinte
La part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.	En progression
Le Québec a réduit sa consommation d'eau de 20 % en 2025 par rapport à 2015.	Cible partiellement atteinte
Les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	Cible en voie d'être atteinte
Toutes les municipalités régionales de comté (MRC) tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.	En progression
Le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	En progression

Malgré les progrès accomplis avec le Plan d'action 2018-2023, qui s'est terminé le 31 mars 2023, des efforts sont encore requis pour permettre l'atteinte des cibles et objectifs de la SQE. Bien que certaines mesures aient pu être reconduites en 2023, le

gouvernement souhaitait proposer un tout harmonisé, qui tiendrait compte des nouvelles préoccupations des acteurs de l'eau. C'est dans ce contexte que s'inscrit le Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver, le deuxième plan d'action de la SQE.

Démarche d'élaboration du Plan national de l'eau

L'élaboration du Plan national de l'eau est le fruit d'un important travail de cocréation qui s'est échelonné sur plusieurs mois et auquel les membres du Forum d'action sur l'eau ont contribué. Lancé en mars 2021 pour renforcer la coordination de l'action gouvernementale dans le domaine de l'eau, le Forum vise à mieux arrimer les priorités du gouvernement avec celles des acteurs locaux et régionaux, notamment les problématiques prioritaires répertoriées à l'échelle des bassins versants. Sous la coordination du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le Forum d'action sur l'eau regroupe une vingtaine d'organisations membres, issues des secteurs municipal, environnemental, économique et scientifique.

Au cours de l'année 2022, les membres du Forum ont identifié plusieurs sujets d'intérêt liés à la gestion et à la conservation de l'eau. Ces sujets ont été approfondis avec la mise en place de sept groupes de travail. Fort de cet exercice de concertation, les membres du Forum ont publié les [Actions concertées sur l'eau 2022](#). Cette première publication présente des pistes de réflexion pour une meilleure gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques.

En janvier 2023, les travaux du Forum d'action sur l'eau ont été relancés sous la présidence de l'adjointe parlementaire du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et députée d'Argenteuil, M^{me} Agnès Grondin, et le mandat du Forum a été actualisé. Il vise, notamment, à favoriser l'engagement des principaux intervenants dans le domaine de l'eau au Québec, leur mobilisation, de même que la cohérence et la complémentarité de leurs actions.



Membres du Forum d'action sur l'eau :

- Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- CentrEau
- Conseil du patronat du Québec
- Conseil patronal de l'environnement du Québec
- Eau Secours
- Fédération québécoise des municipalités du Québec
- Fédération québécoise pour le saumon atlantique
- Fondation Rivières
- Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie
- Ouranos
- Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- Réseau Environnement
- Réseau québécois sur les eaux souterraines
- Union des municipalités du Québec
- Union des producteurs agricoles
- Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
- Ministère des Ressources naturelles et des Forêts



Par ailleurs, le Forum d'action sur l'eau vise à soutenir le gouvernement dans le choix de ses interventions prioritaires et dans l'identification des instances les plus appropriées en fonction de l'évolution du contexte de gouvernance de l'eau au Québec et des changements climatiques et environnementaux.

En se basant sur les constats et propositions découlant des Actions concertées sur l'eau, auxquelles se sont ajoutées d'autres sources d'information, comme le [Rapport synthèse sur les problématiques prioritaires des bassins versants du Québec](#) (2020), le [Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques du Québec](#) (2020), les recommandations du [rapport sur la conservation des ressources en eau](#) (2020) publié par le commissaire au développement durable et le [bilan relatif à la Stratégie québécoise de l'eau et son Plan d'action 2018-2023](#), les membres du Forum ont activement contribué à la réflexion visant l'élaboration du Plan national de l'eau.

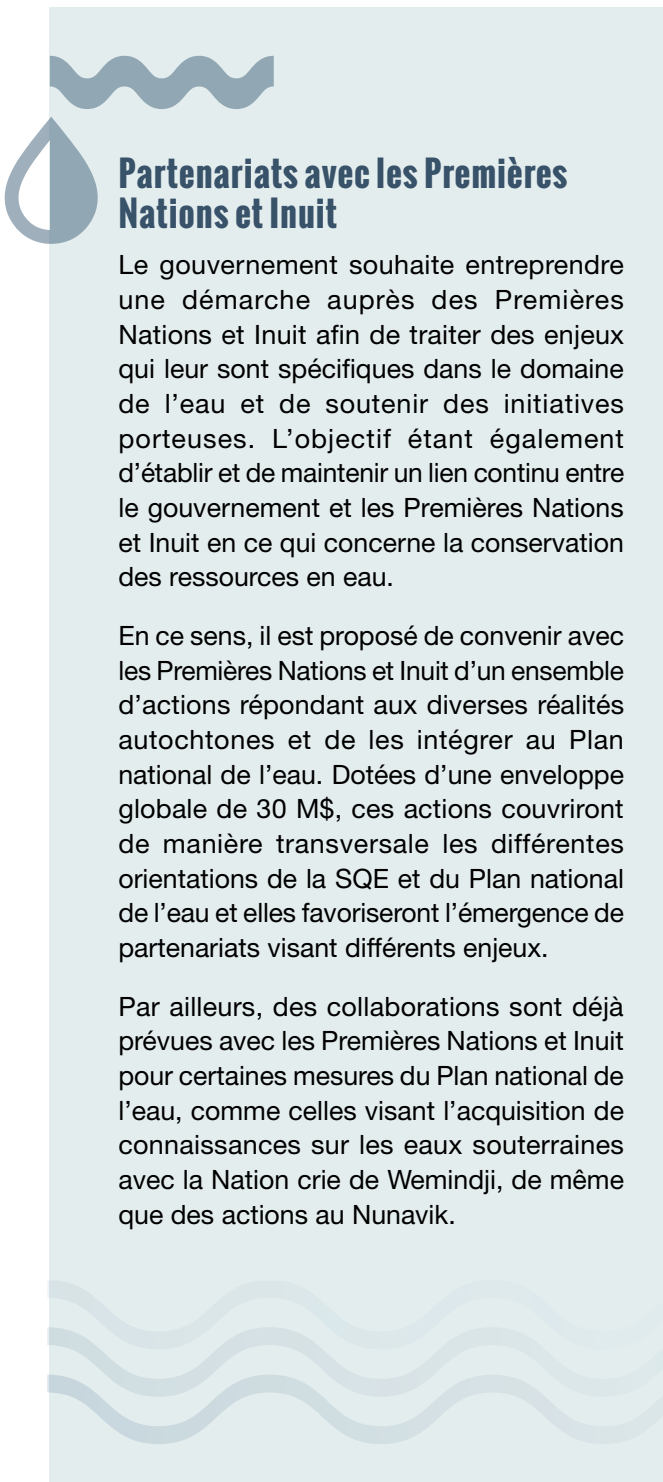
Afin de baliser l'exercice de réflexion, le Forum d'action sur l'eau s'est doté de principes directeurs. Par ailleurs, trois grands blocs thématiques ont été identifiés, soit : a) la protection de la qualité de l'eau; b) l'usage durable de l'eau et des écosystèmes et; c) la planification du territoire et le suivi de l'état des ressources en eau. Ces blocs se subdivisaient en sept volets.

En complément à ces travaux, deux exercices de consultation ont eu lieu pour identifier et confirmer les priorités et les modes d'intervention à privilégier dans le Plan national de l'eau. Au cours de cet exercice, plus d'une cinquantaine d'organisations ont été consultées.

Au terme de la consultation, une quarantaine de propositions couvrant les trois blocs thématiques ont pu être sélectionnées. Dans un souci d'arrimage avec la Stratégie québécoise de l'eau, les mesures retenues ont été par la suite ordonnées en fonction des sept grandes orientations de cette stratégie.

Par ailleurs, découlant de cette consultation, des collaborations possibles ont été identifiées pour chacune des mesures présentées. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive et celles-ci pourraient évoluer dans le temps. Par ailleurs, pour les collaborations qui ont pu être confirmées, les organismes collaborateurs ont été identifiés de manière spécifique.

Le MELCCFP reconnaît le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement relativement à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et aux questions environnementales, respectivement.



Partenariats avec les Premières Nations et Inuit

Le gouvernement souhaite entreprendre une démarche auprès des Premières Nations et Inuit afin de traiter des enjeux qui leur sont spécifiques dans le domaine de l'eau et de soutenir des initiatives porteuses. L'objectif étant également d'établir et de maintenir un lien continu entre le gouvernement et les Premières Nations et Inuit en ce qui concerne la conservation des ressources en eau.

En ce sens, il est proposé de convenir avec les Premières Nations et Inuit d'un ensemble d'actions répondant aux diverses réalités autochtones et de les intégrer au Plan national de l'eau. Dotées d'une enveloppe globale de 30 M\$, ces actions couvriront de manière transversale les différentes orientations de la SQE et du Plan national de l'eau et elles favoriseront l'émergence de partenariats visant différents enjeux.

Par ailleurs, des collaborations sont déjà prévues avec les Premières Nations et Inuit pour certaines mesures du Plan national de l'eau, comme celles visant l'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines avec la Nation crie de Wemindji, de même que des actions au Nunavik.

Fonds bleu

Le Fonds bleu, créé en 2023, vise le financement adéquat, prévisible et suffisant de toute mesure que le ministre peut réaliser pour assurer la protection, la restauration, la mise en valeur et la gestion des ressources en eau. Ce fonds étant spécifiquement consacré à l'eau, son financement provient, en partie, de la [redevance exigible pour l'utilisation de l'eau](#).

Les mesures financées par le Fonds bleu contribueront, notamment :

- À une utilisation durable, équitable et efficace des ressources en eau;
- À un meilleur contrôle et à une meilleure prévention des inondations;
- À une meilleure conservation des écosystèmes aquatiques;
- À une meilleure gouvernance de l'eau dans le respect du régime de gouvernance établi par la Loi sur l'eau.

Le Plan national de l'eau sera financé à partir des sommes versées au Fonds bleu, soit une enveloppe d'environ 500 M\$ couvrant la période 2023-2028 (annexe 1). Il est à noter que l'année 2023-2024 est une année de transition visant à financer certaines mesures reconduites de la SQE et à finaliser l'élaboration du Plan national de l'eau.

Autres initiatives gouvernementales

La gestion intégrée des ressources en eau, qui est le mode de gouvernance de l'eau privilégié par le Québec, suppose la prise en compte de tout ce qui se passe dans un bassin versant, tant les aspects écosystémiques que les activités humaines. On doit donc viser à ce que le Plan national de l'eau soit complémentaire à d'autres initiatives gouvernementales et à ce que les priorités qui y sont identifiées favorisent les synergies et les collaborations générées dans le cadre d'autres plans d'action.

Le futur Plan Nature, qui constitue une importante initiative axée sur la protection de la biodiversité, en est un bon exemple. D'ailleurs, une attention particulière a été portée au choix des thématiques afin d'assurer la complémentarité avec le Plan national de l'eau. Ainsi, les objectifs de la Stratégie québécoise de l'eau visant la protection des espèces à statut précaire et l'accroissement de la superficie du territoire constitué d'aires protégées seront davantage traités dans le Plan Nature.

En ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, le [Plan pour une économie verte 2030](#) et son [Plan de mise en œuvre 2023-2028](#) regroupe les principales initiatives gouvernementales dans le domaine. Toutefois, considérant l'importance de cet enjeu, l'adaptation aux changements climatiques sera également abordée de manière transversale dans le Plan national de l'eau et selon un angle spécifique aux ressources en eau et aux milieux aquatiques.

Par ailleurs, les initiatives du Plan national de l'eau sont complémentaires à la [Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028](#) en ce qui a trait, plus particulièrement, aux objectifs 2.2 — « Améliorer la santé des écosystèmes » et 2.3 — « Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens ». Le Plan national de l'eau contribuera aussi aux efforts de la Stratégie gouvernementale de développement durable visant à accroître la proportion des entreprises qui adoptent des pratiques de gestion durable de l'eau.



En ce qui concerne les inondations, le Plan national de l'eau prévoit des initiatives dans la continuité de celles amorcées avec le Plan d'action 2018-2023, bien que l'essentiel des interventions gouvernementales et des mesures proposées demeurent principalement regroupées dans le [Plan de protection du territoire face aux inondations \(2020\)](#), qui est sous la responsabilité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

En ce qui a trait à l'agroenvironnement, les initiatives proposées dans le Plan national de l'eau sont complémentaires au [Plan d'agriculture durable 2020-2030](#), qui est sous la responsabilité du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). En effet, le Plan d'agriculture durable comporte cinq objectifs, dont celui d'optimiser la gestion de l'eau, qui vise une utilisation responsable de l'eau et la protection de sa qualité à l'échelle d'une entreprise ou d'un bassin versant, ce qui passe par des actions concertées de tous les acteurs du milieu. Le Plan vise aussi à *réduire l'usage des pesticides et leurs risques pour la santé et l'environnement*.

Quant à la gestion de l'eau et à l'aménagement du territoire, les actions proposées dans le Plan national de l'eau s'harmonisent avec celles de la [Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire](#) et son [Plan de mise en œuvre 2023-2027](#) coordonné par le MAMH, dont l'objectif 4 vise à *améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux conséquences des changements climatiques ainsi que la conservation des milieux naturels et de la biodiversité*.

En complément, les initiatives proposées par le Plan national de l'eau se conjuguent également avec le chantier des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT), sous la responsabilité du MAMH.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a élaboré un projet de Stratégie de réduction et de gestion responsable des plastiques au Québec, qui a été soumis à la consultation à la fin de l'automne 2023. Découlant du [Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles](#) (PQGMR), cette stratégie visera, notamment, à favoriser la réduction de l'utilisation du plastique et à encourager des comportements plus respectueux de l'environnement pour agir contre la pollution par les plastiques.

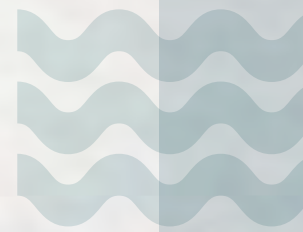
Enfin, le Plan national de l'eau vient en appui à certaines ententes intergouvernementales, dont l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (2011-2026) et les ententes de coopération pour la gestion des lacs Memphrémagog et Champlain avec l'État du Vermont et l'État de New York.



ORIENTATION 1

Assurer une eau de qualité pour la population

Au Québec, l'eau potable est de très bonne qualité, mais son état demeure fragile, notamment en raison des diverses sources de pollution et des enjeux liés aux changements climatiques. Comme la qualité de l'eau potable est essentielle, un encadrement rigoureux est requis pour faire en sorte que la source dont cette eau provient soit de la meilleure qualité possible et que l'eau reste potable, de son traitement jusqu'au robinet. Après usage, elle doit également être traitée adéquatement avant d'être rejetée dans l'environnement. La préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques requiert donc des actions concrètes en matière d'assainissement des eaux usées et à l'égard de la pollution qui provient des activités agricoles et industrielles. Par ailleurs, malgré l'abondance générale des ressources en eau au Québec, depuis quelques années, on observe des problématiques de disponibilité de l'eau dans certaines régions, ce qui nous amène à revoir notre gestion des ressources en eau et nos pratiques dans le contexte des changements climatiques.



Afin de mieux protéger la qualité des sources d'eau potable, neuf mesures sont prévues :

Protéger les sources d'eau potable;

Soutenir les municipalités dans la mise aux normes d'installations individuelles pour les eaux usées et l'eau potable;

Optimiser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles;

Réduire à la source les contaminants non domestiques rejetés dans les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

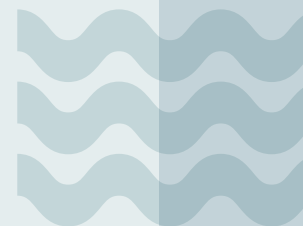
Moderniser le Règlement sur les exploitations agricoles;

Améliorer les pratiques agroenvironnementales sur les terres cultivées dans les littoraux;

Soutenir le développement d'une gestion durable des rejets d'eaux provenant des activités de lavage des légumes et du secteur aquacole;

Favoriser l'adoption de méthodes n'utilisant pas de pesticides;

Soutenir la gestion des matières résiduelles agricoles.



Mesure 1.1: Protéger les sources d'eau potable

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	Milieux municipal, universitaire et de la recherche, RQES, Institut national de santé publique du Québec	2028	<ul style="list-style-type: none"> Le MELCCFP a reçu 250 plans de protection des sources d'eau potable 4 rapports sur les contaminants d'intérêt émergent associés aux sources d'eau potable ont été mis en production 4 projets de recherche, projets pilotes ou projets de suivi de la qualité des eaux souterraines sont amorcés

Investissements : 35,7 M\$

Objectifs associés : 1.1 et 6.2

La protection des sources d'eau potable et leur prise en compte dans la planification et l'aménagement du territoire sont essentielles pour préserver la qualité et les quantités des ressources en eau et limiter le besoin futur d'investir dans le traitement de l'eau pour la rendre potable. C'est d'ailleurs un aspect abordé par la [Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire](#) (PNAAT) coordonnée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et son [Plan de mise en œuvre 2023-2027](#).

La mesure vise à renforcer la protection des sources d'eau potable des communautés et à améliorer les connaissances sur les problématiques émergentes pour assurer une eau potable de qualité et en quantité suffisante à la population du Québec. Plus précisément, la mesure permettra au MELCCFP et à ses collaborateurs de :

- Poursuivre la conception d'outils et le soutien technique nécessaires aux acteurs concernés pour une prise de décision éclairée dans la protection des sources d'eau potable;
- Reconduire les programmes destinés aux municipalités et aux villages nordiques pour l'élaboration des plans de protection et pour la mise à jour des analyses de vulnérabilité des sources d'eau potable;
- Poursuivre la conception d'outils pour informer et soutenir les citoyens détenant un puits résidentiel dans l'adoption de bonnes pratiques;
- Documenter les risques associés à la présence de contaminants d'intérêt émergent dans les sources d'eau et les moyens de les gérer afin d'informer les parties concernées et de soutenir les décisions concernant ces enjeux;
- Documenter des problématiques spécifiques touchant la qualité de l'eau potable et de l'eau souterraine afin de proposer des mesures de protection adaptées.

Mesure 1.2 : Soutenir les municipalités dans la mise aux normes d'installations individuelles pour les eaux usées et l'eau potable

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MAMH	Milieu municipal, MELCCFP	2028	<p>Le gouvernement a soutenu financièrement les municipalités dans la mise aux normes des installations individuelles pour les eaux usées et l'eau potable :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour corriger des problématiques spécifiques documentées • Lorsque la municipalisation n'est pas la solution optimale ou qu'une solution hybride est envisagée

Investissements : 80,0 M\$

Objectifs associés : 1.3 et 1.2

Les eaux usées des résidences isolées peuvent présenter des risques importants pour la santé humaine et l'environnement lorsque les systèmes de traitement deviennent désuets. Par ailleurs, l'accès à une eau potable de qualité peut également s'avérer complexe dans différents contextes.

Ainsi, le MAMH prévoit créer un programme visant, d'une part, à permettre à des municipalités de soutenir la mise en place d'installations individuelles appropriées d'eau potable ou d'eaux usées, là où une problématique spécifique est documentée, et, d'autre part, à soutenir des municipalités dont les projets d'infrastructure ont des caractéristiques « non conventionnelles »

(ex. : infrastructures d'eau hybrides intégrant à la fois des infrastructures municipales et des installations privées). Ce programme s'inscrira en complément des programmes existants et permettra des avancées significatives pour ces municipalités et leurs citoyens dans une perspective de gestion durable du territoire.

Cette mesure vise donc à soutenir les municipalités, qui seront maîtres d'œuvre dans l'accompagnement et le soutien à la réalisation des travaux requis. Toutes les régions sont visées par cette mesure, y compris l'ensemble des municipalités et villages nordiques du Québec.

Mesure 1.3: Optimiser la gestion des eaux municipales et résidentielles

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	Milieux municipal, universitaire et de la recherche, Cteau, Réseau Environnement, Bureau de normalisation du Québec	2028	<ul style="list-style-type: none"> • La caractérisation initiale des effluents d'eaux usées des stations d'épuration a été réalisée pour 85 % d'entre elles • 70 % des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées ont une attestation d'assainissement municipale en vigueur

Investissements : 8,3 M\$

Objectifs associés : 1.3 et 6.2

Cette mesure vise à soutenir des initiatives afin d'améliorer la qualité des rejets d'eaux usées municipales dans l'environnement. Cela implique l'acquisition de connaissances, l'élaboration de nouvelles normes de rejet d'eaux usées, de méthodes d'analyse, d'outils d'encadrement, et l'accompagnement des clientèles pour l'amélioration des rejets d'eaux usées et des installations de traitement.

Cette mesure répond donc à différents besoins auxquels font face les diverses parties prenantes vis-à-vis l'impact des rejets d'eaux usées :

- Accompagnement des municipalités disposant d'un réseau, mais pas d'une station d'épuration;
- Accompagnement des municipalités pour la mise aux normes de leur station;
- Délivrance des attestations d'assainissement municipales (AAM);
- Bonification des connaissances sur les contaminants d'intérêt émergent, développement et transfert d'expertise;
- Amélioration du processus de reconnaissance des technologies et de l'accès aux technologies innovantes;
- Appui à la modernisation et à la mise en œuvre de l'encadrement réglementaire relatif à la gestion des eaux usées des résidences isolées au Québec.

Mesure 1.4 : Réduire à la source les contaminants non domestiques rejetés dans les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	Milieux municipal, industriel, commercial et institutionnel, Cteau	2028	Des solutions viables sont identifiées pour 10 sources de contaminants non domestiques prioritaires documentées

Investissements : 3,9 M\$

Objectifs associés : 1.3 et 6.2

Pour de nombreux contaminants présents dans les eaux usées municipales, il est reconnu qu'une gestion à la source est préférable à un traitement centralisé des eaux diluées. La réduction à la source des contaminants d'origine industrielle, commerciale ou institutionnelle (ICI) peut significativement contribuer à l'amélioration de la qualité de l'effluent de l'ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) vers lequel ils sont rejetés. Elle peut aussi faciliter le recyclage et la valorisation des boues qui sont produites par les OMAEU.

Cette mesure vise, d'une part, à améliorer et à promouvoir l'adoption des outils que le MELCCFP met à la disposition des villes pour encadrer les rejets à l'égout. D'autre part, elle vise à soutenir les villes dans l'identification d'ICI constituant des sources de contaminants jugés prioritaires. Finalement, le dernier volet de la mesure vise à rechercher des solutions viables, considérant notamment le contexte socioéconomique, pour réduire à la source les rejets de contaminants jugés prioritaires.

Mesure 1.5 : Moderniser le Règlement sur les exploitations agricoles

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	MAPAQ, milieux municipal, agricole et de la recherche, organismes de protection de l'environnement, communautés autochtones	2028	100 % des acteurs (conseillers en agroenvironnement, exploitants agricoles) sont sensibilisés et formés aux nouvelles modalités du règlement

Investissements : 4,0 M\$

Objectif associé : 1.4

Cette mesure vise à prendre en compte l'amélioration des pratiques agroenvironnementales et les nouvelles activités agricoles dans la modernisation du [Règlement sur les exploitations agricoles \(REA\)](#). Plus de 75 organisations du secteur agricole, de l'agroalimentaire, des milieux municipal, de la recherche et de la protection de l'environnement, ainsi que des communautés autochtones, se mobiliseront lors d'ateliers de cocréation. Le fruit de ces ateliers permettra de jeter les bases des principales orientations du nouveau règlement.

L'adoption d'un nouveau règlement visera plus de 29 000 entreprises agricoles, plus de 3 000 agronomes ainsi que tous les professionnels gravitant autour de ce secteur. Le MELCCFP assurera l'accompagnement du milieu agricole dans ce changement. Le gouvernement communiquera à la clientèle agricole les changements apportés au REA via des tournées d'information et de sensibilisation, la rédaction de fiches promotionnelles, la diffusion d'information sur le Web et l'élaboration d'un guide de référence à l'intention des producteurs agricoles et de leurs conseillers.

Mesure 1.6 : Améliorer les pratiques agroenvironnementales sur les terres cultivées dans les littoraux

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MAPAQ	MELCCFP, milieu agricole	2028	<ul style="list-style-type: none"> 70 % des exploitants agricoles ayant des superficies cultivées et cartographiées en zone littorale ont bénéficié d'un soutien financier pour adhérer au nouveau cadre réglementaire spécifique à la restauration des bandes végétalisées et au sol couvert d'une végétation enracinée 10 projets sont achevés et les résultats sont diffusés auprès de la clientèle agricole (conseillers et producteurs) active en zone littorale
Investissements : 10,0 M\$			

Objectifs associés : 1.4 et 2.1

De nouvelles obligations réglementaires, adoptées en décembre 2021, prévoient qu'à compter de 2027, tous les fossés et cours d'eau situés sur des terres agricoles cartographiées en zone littorale devront être bordés d'une bande végétalisée sur une distance d'au moins 3 mètres et 5 mètres respectivement. D'ici là, au 1^{er} décembre 2024, 30 % des superficies cultivées en littoral doivent être entièrement couvertes d'une végétation enracinée. La proportion des superficies couvertes doit augmenter de 10 % chaque année pour atteindre 60 % au 1^{er} décembre 2027.

Cette mesure vise donc à inciter les entreprises agricoles à adhérer, d'ici la saison 2027, aux nouvelles exigences réglementaires spécifiques à la restauration des bandes végétalisées et au sol couvert d'une végétation enracinée. La mesure vise à accroître la superficie de sols cultivés couverte par une végétation enracinée situées en zone littorale. La mesure financera également la recherche concernant l'agriculture pratiquée en zone littorale.

Les résultats et les recommandations du [Pôle d'expertise multidisciplinaire en gestion durable du littoral du lac Saint-Pierre](#) orienteront la priorisation des projets financés.

Mesure 1.7 :

Soutenir le développement d'une gestion durable des rejets d'eaux provenant des activités de lavage des légumes et du secteur aquacole

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	MAPAQ, milieux agricole et universitaire	2028	100 % des entreprises agricoles et aquacoles sondées ont caractérisé leurs rejets d'eaux usées selon le protocole du MELCCFP

Investissements : 3,9 M\$

Objectifs associés : 1.4 et 4.1

Certaines activités du secteur agricole (ex. : lavage de fruits ou de légumes, culture en serre ou en bâtiment) et du secteur aquacole (ex. : pisciculture) nécessitent qu'on identifie des moyens pour réduire, recycler et traiter les rejets qui y sont associés. Cette mesure vise à promouvoir un encadrement structurant des eaux de lavage pour une agriculture et une aquaculture respectueuses de l'environnement, socialement acceptables et économiquement viables.

Pour ce faire, il faudra identifier et documenter différentes technologies innovantes d'ici et d'ailleurs tout en caractérisant les rejets d'eaux usées et leurs impacts sur l'environnement aquatique. Ainsi, on pourra accompagner les entreprises concernées vers la conformité de leurs rejets, ce qui favorisera la protection des milieux hydriques récepteurs et des habitats aquatiques.



Mesure 1.8 : Favoriser l'adoption de méthodes n'utilisant pas de pesticides

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	MAPAQ, milieu agricole, Centre d'expertise et de transfert en agriculture biologique et de proximité	2028	<ul style="list-style-type: none"> Des sites de démonstration de solutions de recharge aux pesticides ont été aménagés dans au moins 5 régions agricoles 75 % des agriculteurs dans les régions visées ont été informés sur l'adoption des solutions de recharge

Investissements : 1,9 M\$

Objectif associé : 1.4

L'utilisation de solutions de recharge aux pesticides sur les fermes québécoises est un moyen efficace de limiter leur dispersion vers l'environnement, notamment vers les cours d'eau.

En complément des initiatives prévues dans le [Plan d'agriculture durable 2020-2023](#) du MAPAQ, cette mesure vise à offrir un financement aux organismes qui se spécialisent dans le transfert de connaissances

et qui se consacrent de façon soutenue à aider les agriculteurs à utiliser des méthodes qui ne nécessitent pas de pesticides. En effet, des organismes sont déjà en action dans le milieu avec des approches terrain, des recherches à la ferme, des formations et des publications. Ce financement permettra de bonifier les offres actuelles du gouvernement, comme le programme [Prime-Vert](#), et de diminuer la présence des pesticides dans les cours d'eau.

Mesure 1.9 : Soutenir la gestion des matières résiduelles agricoles

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MAPAQ	MELCCFP, milieu agricole	2028	300 projets d'amélioration des systèmes de gestion des matières résiduelles chez des entreprises agricoles ont été réalisés, y compris 150 projets liés à la gestion des eaux de lavage de fruits et légumes, représentant 90 % des entreprises visées

Investissements : 14,0 M\$

Objectif associé : 1.4

Le Québec a l'ambition d'atteindre une plus grande autonomie alimentaire par sa [Politique bioalimentaire 2018-2025](#). Le maintien et le développement de la production agricole impliquent inévitablement la gestion de matières résiduelles dont l'impact sur l'environnement peut être significatif en raison du ruissellement, de l'infiltration ou du rejet direct de charges organiques dissoutes et en suspension, notamment des nutriments et des bactéries pathogènes. Ainsi, l'amélioration de la qualité de l'eau en milieu agricole requiert une meilleure gestion des matières résiduelles générées par les activités de production animale et végétale.

À cette fin, cette mesure vise à accompagner les entreprises agricoles et à les sensibiliser à l'adoption de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles agricoles, notamment celles requises pour la mise en conformité réglementaire. De plus, cette mesure permettra de bonifier l'état des connaissances afin de trouver des solutions adaptées aux situations de production des entreprises.

ORIENTATION 2

Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Les milieux aquatiques fournissent de précieux services à la population québécoise. Ils soutiennent également des activités traditionnelles autochtones et des activités économiques comme la pêche, l'aquaculture ou le récréotourisme. Ils concourent à la qualité des milieux de vie par le maintien de la biodiversité et de la santé, à la qualité de l'eau, et même à la sécurité, par la régulation des crues. Les milieux aquatiques remplissent ainsi des fonctions écologiques de grande valeur. Afin d'accroître leur conservation, un ensemble d'initiatives doivent être mises de l'avant pour soutenir et accompagner les différents acteurs dans leurs efforts.



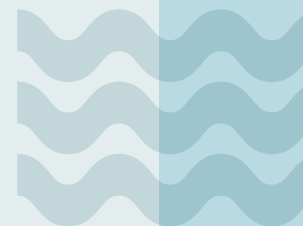
Afin de mieux protéger les milieux aquatiques, quatre mesures sont prévues :

Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques;

Renforcer la capacité de restauration et de création des milieux humides et hydriques;

Accompagner et outiller les associations de lacs et de riverains dans leurs efforts de conservation des lacs;

Bonifier le programme Stations de nettoyage d'embarcations pour la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes.



Mesure 2.1: Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	Milieu municipal, OBNL, OBV, Canards Illimités Canada, CERFO, RNCREQ	2028	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des MRC ont amorcé leur plan d'action pour la mise en œuvre de leur plan régional • 100 % des MRC disposent d'une cartographie écologique couvrant l'ensemble des écosystèmes aquatiques et humides lorsque cette donnée est requise

Investissements : 39,3 M\$

Objectif associé : 2.1

Cette mesure vise à soutenir financièrement les municipalités régionales de comté (MRC) dans la mise en œuvre des [plans régionaux des milieux humides et hydriques \(PRMHH\)](#). Le PRMHH est un document de réflexion stratégique qui vise à intégrer la conservation des milieux humides et hydriques (MHH) à la planification de l'aménagement du territoire. Le PRMHH propose une stratégie décennale de mise en œuvre pour assurer la conservation des MHH priorisée par la MRC. La mise en œuvre du PRMHH se concrétise par le biais de son plan d'action, qui propose différentes mesures comme la sensibilisation, la mobilisation, le développement des connaissances, l'intervention directe et l'utilisation d'outils d'aménagement du territoire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU).

Par ailleurs, cette mesure vise à accompagner les MRC en leur permettant de disposer d'une connaissance cartographique factuelle et reconnue des MHH, fondée sur l'approche méthodologique la plus adaptée possible aux différents contextes du territoire québécois. Les outils cartographiques seront disponibles et facilement accessibles aux MRC et aux autres intervenants, et ils pourront être mis à profit tant dans la mise en œuvre des PRMHH que dans leur future révision.



Mesure 2.2 : Renforcer la capacité de restauration et de création des milieux humides et hydriques

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	Milieux municipal, universitaire et de la recherche, OBNL, consultants, propriétaires privés, Canards Illimités Canada, Société pour la restauration écologique de l'Est du Canada	2028	100 % des praticiens utilisent au moins un des outils disponibles pour concevoir les projets soutenus par le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques

Investissements : 12,2 M\$

Objectifs associés : 2.1, 6.1 et 6.2

Un des objectifs de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMHH) est de restaurer et créer des milieux humides et hydriques (MHH), de façon à freiner et à contrebalancer les pertes de ces milieux et à faire des gains en superficies et en fonctions écologiques. À cette fin, le MELCCFP a mis en place le [Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques \(PRCMHH\) pour contribuer à l'atteinte de cet objectif](#). Toutefois,

les connaissances, les compétences et les outils en matière de restauration écologique demeurent fragmentaires et peu disponibles au Québec. Cette mesure vise donc à renforcer la capacité de restauration et de création de MHH au Québec en développant et en diffusant des connaissances, de l'expertise et des outils pour accompagner les praticiens admissibles au PRCMHH dans la réalisation de leurs projets.

Mesure 2.3 : Accompagner et outiller les associations de lacs et de riverains dans leurs efforts de conservation des lacs

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	ROBVQ, RNCREQ, OBNL, associations et milieu de la recherche	2028	<ul style="list-style-type: none"> • La table québécoise sur la conservation des lacs a tenu au moins 2 rencontres par année et diffuse un bilan annuel • 15 associations ou intervenants ont pu bénéficier d'un accompagnement et des outils visant la conservation des lacs • Au moins 10 projets visant la protection des lacs ont été financés

Investissements : 5,6 M\$

Objectifs associés : 2.1 et 6.2

Les associations de lacs et de riverains jouent un rôle crucial dans la conservation des lacs, leurs efforts permettant de traiter les enjeux environnementaux qui leur sont spécifiques. Destinée à les accompagner et à les outiller, cette mesure permettra au MELCCFP et à ses collaborateurs :

- De pérenniser un lieu d'échange à l'échelle provinciale entre les principaux acteurs concernés par la gestion durable des lacs, en mettant en place une table québécoise sur la conservation des lacs. Cela permettra de déterminer les chantiers prioritaires, de cerner les besoins en matière d'acquisition de connaissances et de recherche et développement, et d'assurer la mise en commun de l'expertise et des outils de suivi et de sensibilisation;

- D'actualiser et bonifier le contenu du Répertoire des outils pour la protection des lacs afin de fournir un accompagnement adapté aux besoins des acteurs concernés et de stimuler la mise en œuvre de mesures de protection;
- De développer et soutenir financièrement un réseau d'organismes partenaires à l'échelle régionale pour assurer un transfert de connaissances et de savoir-faire dans le milieu, soutenir le développement de la science citoyenne et réaliser des initiatives et des interventions locales et régionales visant la protection et la conservation des lacs.



Mesure 2.4 : Bonifier le programme Stations de nettoyage d'embarcations pour la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	MRNF, OBV, OBNL, milieu municipal, Réseau Zec (zones d'exploitation contrôlée), SEPAQ, aires fauniques communautaires	2028	145 stations de nettoyage d'embarcations ont été financées pour lutter contre la propagation des EAE

Investissements : 7,6 M\$

Objectif associé : 2.4

Cette mesure vise à protéger les plans d'eau du Québec en limitant l'introduction et la dispersion des espèces aquatiques envahissantes (EAE). Elle se veut complémentaire à l'ensemble des autres mesures concernant les espèces exotiques envahissantes qui seront prévues dans le futur Plan Nature.

La mesure vise premièrement à poursuivre et bonifier le programme Stations de nettoyage d'embarcations afin de soutenir financièrement un plus grand nombre de demandeurs et d'élaborer un nouveau volet spécifique aux organismes à but non lucratif (OBNL). Les opérations de ces organismes se déroulent généralement sur les terres du domaine de l'État et sont vouées à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation de la faune, et, de plus en plus, à la pratique d'activités récréatives. Comme la majorité de ces territoires subissent peu, pour l'instant, les impacts des EAE, il est important de mettre en place rapidement des dispositifs pour prévenir leur introduction.

Cette mesure permettra également de concevoir une campagne d'éducation et de sensibilisation à l'intention de la population, plus particulièrement les pêcheurs et les plaisanciers, afin d'accroître la connaissance des bonnes pratiques en milieu aquatique pour prévenir l'introduction d'EAE. La campagne de communication proposée sera à la fois générale, pour bien faire connaître le message à tous, mais aussi spécifique, puisqu'elle s'adressera aux différents utilisateurs, afin de stimuler leur participation à la lutte contre les EAE.



ORIENTATION 3

Mieux prévenir les risques liés à l'eau

Les modifications du régime hydrologique en lien avec les changements climatiques peuvent accroître les risques liés aux inondations, à l'érosion ou à la contamination de l'eau de surface par des eaux pluviales (ex. : débordement des réseaux d'égout), en plus de représenter une menace pour la santé et la sécurité de la population et d'engendrer des coûts considérables. Il importe donc de prévenir et de gérer ces risques, et de développer la capacité de résilience des communautés.

Photographie : © Enviro Foto

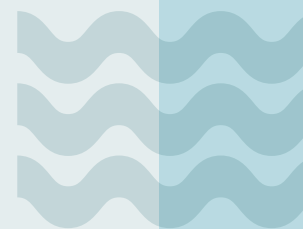


Afin de traiter les enjeux relatifs aux risques liés à l'eau, trois mesures sont prévues :

Bonifier l'accompagnement face aux aléas associés aux cours d'eau dans le contexte de l'adaptation aux changements climatiques;

Établir un programme de gestion durable des eaux pluviales;

Mieux prévenir les risques de sinistres liés aux inondations.



Mesure 3.1: Bonifier l'accompagnement face aux aléas associés aux cours d'eau en contexte d'adaptation aux changements climatiques

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	Milieux municipal, agricole et universitaire, ENAP, citoyens	2028	<ul style="list-style-type: none"> Les quatre clientèles ciblées ont accès au (et utilisent le) référentiel, c'est-à-dire l'outil d'aide à la décision Les six typologies sont intégrées dans le référentiel, soit l'outil d'aide à la décision

Investissements : 2,1 M\$

Objectif associé : 3.1

Cette mesure vise à mettre en place une stratégie globale de gestion des changements découlant de l'implantation de nouvelles normes et réglementations, pour accompagner les communautés et les parties prenantes dans la protection des milieux hydriques. Cette mesure prévoit des actions de sensibilisation et de communication pour renforcer la compréhension des acteurs de l'eau (notamment les citoyens et les intervenants des milieux agricole et municipal) en ce qui concerne les aléas inondation et mobilité et le fonctionnement des cours d'eau en général. Ces activités de communication seront adaptées au niveau de compréhension ainsi qu'aux freins et leviers

spécifiques des acteurs concernés. Cette mesure vise à englober des aspects tels que l'identification des motivations et des résistances face à la modification des pratiques, l'application de principes de marketing social pour favoriser l'acceptation des changements et la prise en compte des besoins individuels et collectifs.

L'objectif visé est également de mieux préparer les communautés à faire face aux changements, en particulier ceux liés aux nouvelles réglementations qui redéfiniront la gestion du littoral, des rives, des zones inondables et des zones de mobilité des cours d'eau.

Mesure 3.2 : Établir un programme de gestion durable des eaux pluviales

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MAMH	MELCCFP, milieu municipal	2028	Au moins 40 nouveaux projets de gestion durable des eaux pluviales dans les municipalités du Québec ont été financés (ou jusqu'à concurrence de l'enveloppe totale)

Investissements : 20,0 M\$

Objectif associé : 3.1

Cette mesure vise à renouveler le [programme de gestion durable des eaux pluviales](#), sous la responsabilité du MAMH. Pour favoriser le drainage et le contrôle des apports d'eau à la source, soit là où la pluie tombe, et dans l'optique de soutenir l'éventail des solutions déjà offertes aux municipalités, cette initiative permettra d'accroître la résilience des collectivités par des solutions propres à atténuer les impacts néfastes résultant des forts volumes d'eau de ruissellement.

De manière plus ciblée et selon la nature de la problématique, le programme visera :

- À améliorer le drainage des eaux pluviales par des pratiques de gestion durable;
- À réduire les quantités d'eau de ruissellement, leur vitesse d'écoulement et la charge polluante que cette eau contient;

- À réduire la pression exercée sur les réseaux de collecte des eaux pluviales et à diminuer les besoins de traitement des eaux pluviales;
- À promouvoir l'échange de bonnes pratiques en matière de gestion de l'eau.

Ce programme priorisera la gestion intégrée de la ressource en appuyant des projets où l'absorption de l'eau, la recharge des nappes phréatiques et le respect du cycle hydrologique seront mis de l'avant.

Mesure 3.3 : Mieux prévenir les risques de sinistres liés aux inondations

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	MSP, MAMH, MRNF, Ouranos	2028	Une cartographie prévisionnelle des inondations a été produite pour 1 000 tronçons de cours d'eau

Investissements : 30,2 M\$

Objectifs associés : 3.2, et 6.2

Cette mesure vise à améliorer la sécurité des personnes et des biens en encadrant mieux le risque d'inondation. Elle permettra la continuité des mesures déjà en place liées aux inondations et elle assurera la poursuite d'autres actions mises de l'avant dans le [Plan de protection du territoire face aux inondations](#) (PPTFI). Elle implique notamment des efforts importants du MELCCFP et de ses collaborateurs pour :

- Poursuivre les travaux entamés afin de concevoir les méthodologies et les cartographies des zones inondables au Québec en partenariat avec les municipalités et des scientifiques externes;
- Définir le processus de délégation prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement et assurer le suivi des travaux réalisés par d'éventuels délégués;
- Mettre en œuvre les processus d'approbation, d'entrée en vigueur et de diffusion des nouvelles cartes prévisionnelles;

- Offrir un soutien aux municipalités et renforcer les liens avec les partenaires;
- Appuyer les autorités de sécurité civile dans leur mandat de protection du public en assurant la poursuite des opérations de prévision hydrologique et cartographique;
- Planifier et amorcer les travaux de cartographie pour de nouveaux bassins versants sur le territoire.

Cette mesure doit être vue comme une première étape nécessaire pour viser, à terme, à doter l'ensemble des municipalités à risque d'inondation d'une cartographie complète de leurs zones inondables tant sur le plan réglementaire que sur le plan prévisionnel, notamment en lien avec le projet [INFO-Crue](#) et le portail gouvernemental [Vigilance](#).



ORIENTATION 4

Miser sur le potentiel économique de l'eau

Grâce à ses ressources en eau et à son savoir-faire, le Québec peut concevoir des activités et des produits et développer des marchés et des technologies liés à l'eau. Il doit favoriser une économie verte axée sur des stratégies de circularité qui crée des emplois, qui innove et qui favorise, entre autres, l'essor des régions tout en se préoccupant du bien-être de la population et de la santé des milieux aquatiques.

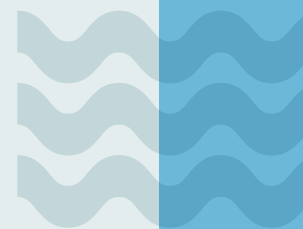


Afin de traiter les enjeux liés au potentiel économique de l'eau, trois mesures sont prévues :

Effectuer le suivi de l'état des plans d'eau et du développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État;

Opérer une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire;

Soutenir le secteur des pâtes et papiers visant l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation d'eau.



Mesure 4.1 : Effectuer le suivi de l'état des plans d'eau et du développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MRNF	MELCCFP	2028	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier suivi de l'état d'eutrophisation de 15 plans d'eau soumis au développement de la villégiature a été réalisé • La méthode de modélisation du phosphore a été appliquée à 15 plans d'eau soumis au développement de la villégiature

Investissements : 4,2 M\$

Objectifs associés : 4.1 et 2.1

Le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) agit à titre de gestionnaire des terres du domaine de l'État et il y assure la gestion des droits fonciers, dont l'octroi de baux de villégiature. Le développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État contribue à la vitalité des régions. Sa planification est de la responsabilité du MRNF. Il importe donc de permettre un développement respectueux de la qualité de l'environnement, et plus particulièrement des milieux hydriques. Cette mesure comporte deux volets :

- Participation à l'élaboration et à l'utilisation d'un outil d'aide à la décision (modélisation des apports en phosphore) visant à favoriser un développement de la villégiature durable par la gestion du risque pour le milieu récepteur;
- Suivi de l'eutrophisation des milieux développés en priorisant les milieux les plus à risque. En effet, dans certaines régions, la demande pour accroître le développement de la villégiature est importante. Un suivi de la qualité du milieu permettrait de mieux guider les choix de développement futur.

Mesure 4.2 : Opérer une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MAPAQ	Milieu de la recherche et intervenants du secteur de la transformation alimentaire	2027	<ul style="list-style-type: none"> • 3 documents ont été produits et diffusés pour améliorer les connaissances favorisant une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire au Québec • 100 employés du MAPAQ et 1 000 entreprises de transformation alimentaire ont été sensibilisés

Investissements : 2,0 M\$

Objectifs associés : 4.1, 5.1 et 6.1

L'industrie de la transformation alimentaire est un moteur économique notable pour le Québec. L'utilisation de l'eau est par ailleurs omniprésente dans cette industrie.

L'adoption de meilleures pratiques de gestion de l'eau par les entreprises de transformation alimentaire constitue une avenue cruciale pour maintenir la compétitivité des entreprises et préserver la ressource eau. Cela met en évidence l'importance d'intervenir dans ce secteur à fort potentiel d'amélioration. Cette mesure vise donc à :

- Brosser un portrait des ressources en eau spécifique au secteur de la transformation alimentaire au Québec;
- Poser un diagnostic quant aux problématiques liées aux ressources en eau du secteur de la transformation alimentaire;
- Identifier des solutions et des technologies applicables dans les entreprises du secteur de la transformation alimentaire;
- Sensibiliser ces entreprises à la gestion durable de l'eau.

Mesure 4.3 : Soutenir le secteur des pâtes et papiers visant l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation d'eau

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MRNF	MELCCFP	2028	Le volume d'eau consommée par les usines de pâtes et papiers bénéficiant de l'aide financière a diminué de 5 %

Investissements : 15,0 M\$

Objectifs associés : 4.3 et 5.1

En lien avec les récentes modifications apportées au Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau, qui se traduisent notamment par une hausse du taux de la redevance versée par le secteur des pâtes et papiers, cette mesure vise à offrir un incitatif aux entreprises québécoises de ce secteur pour qu'elles réduisent leur consommation d'eau et demeurent compétitives à l'échelle mondiale.

Cette mesure permettra notamment de réaliser des études d'ingénierie et des projets d'investissement afin d'implanter des solutions innovantes et efficaces en usine pour réduire les volumes d'eau consommés.

La réalisation d'études sera essentielle pour préciser les coûts des investissements requis selon le type d'installation. Combinée à d'autres mesures encourageant les efforts de diversification, telles que le [Programme Innovation Bois](#), cette mesure favorisera la pérennité du secteur forestier et contribuera à l'économie du Québec et de ses régions. La mesure proposée est importante pour les entreprises touchées. Elle permettra non seulement de réduire les coûts associés aux nouvelles redevances, mais également d'améliorer leur bilan environnemental et leur acceptabilité sociale.

ORIENTATION 5

Promouvoir une utilisation durable de l'eau

La disponibilité de l'eau est un défi même au Québec, où l'eau est présente de façon inégale sur le territoire et dans le temps. L'apparente abondance de l'eau peut être trompeuse. L'eau constitue une ressource fragile qu'il faut protéger et économiser.

Les changements de comportements et l'adoption de bonnes pratiques d'utilisation durable

de l'eau permettront d'éviter les pénuries, de réduire la pollution, de réduire les coûts liés au traitement de l'eau et de préserver les milieux aquatiques.



Afin de traiter les enjeux liés à l'utilisation durable de l'eau, cinq mesures sont prévues :

Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives à la redevance sur l'eau et à la déclaration des prélèvements d'eau;

Assurer une gestion durable, équitable et efficace de l'exploitation des ressources en eau du Québec;

Optimiser la gestion intégrée de l'eau et assurer une prise en compte des effets cumulatifs sur la ressource dans le processus décisionnel;

Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur l'eau;

Réaliser des activités dans le cadre du Mois de l'eau et des activités de nettoyage des berges.



Mesure 5.1 : Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives à la redevance sur l'eau et à la déclaration des prélèvements d'eau

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	Milieux municipal, industriel et agricole, MAPAQ	2028	<ul style="list-style-type: none"> Le pourcentage des déclarations des prélèvements d'eau produites a augmenté Les données sur les prélèvements d'eau sont accessibles à la population et mises à jour annuellement

Investissements : 3,3 M\$

Objectifs associés : 5.1 et 6.1

Les récentes modifications apportées au Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau (RREUE) et au Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau (RDPE), visant notamment une hausse du taux de la redevance pour l'utilisation de l'eau, ont entraîné d'importants changements tant pour les préleveurs que pour le MELCCFP. Cette mesure vise à rendre fluide et efficace l'application des modalités relatives à la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau et à la déclaration des prélèvements d'eau.

Pour ce faire, le MELCCFP procédera à la modernisation du système Gestion des prélèvements d'eau (GPE), qui, grâce à une prestation électronique de service, permet aux préleveurs d'eau de déclarer leurs prélèvements d'eau annuels et d'obtenir une facture lorsqu'ils sont assujettis à la redevance.

Les données générées par les préleveurs et déclarées via ce formulaire en ligne sont diffusées sur le [site Web du MELCCFP](#) depuis le début de l'année 2024, et elles servent entre autres à évaluer la disponibilité de l'eau sur le territoire. Le MELCCFP offrira également un accompagnement adéquat à l'ensemble des clientèles afin de s'assurer de la mise en œuvre efficace des modifications réglementaires. La mesure vise également à soutenir les travaux requis pour l'évaluation périodique, au plus tard tous les cinq ans, des modalités réglementaires permettant de moderniser les pratiques en lien avec la redevance et la déclaration des prélèvements d'eau.

Mesure 5.2 : Assurer une gestion durable, équitable et efficace de l'exploitation des ressources en eau du Québec

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	Milieux municipal, industriel, agricole et universitaire, MAPAQ, Ouranos	2028	Des indicateurs de disponibilité de l'eau ont été élaborés et diffusés à l'intention des clientèles externes dans au moins 3 régions administratives ciblées

Investissements : 35,0 M\$

Objectifs associés : 5.1, 3.1, 6.1, 6.3 et 7.1

Dans le contexte des changements climatiques, où les pénuries d'eau et les conflits d'usages sont appelés à devenir plus fréquents, cette mesure vise à soutenir plusieurs initiatives pour assurer la disponibilité de l'eau aux divers usagers (municipalités, industries, citoyens, producteurs agricoles, autres activités humaines) et pour en garantir une quantité suffisante pour les écosystèmes. Plus précisément, cette mesure permettra au MELCCFP et à ses collaborateurs :

- D'acquérir des données sur l'état des ressources en eau, de caractériser les systèmes aquifères et hydrologiques des bassins versants et de les modéliser;
- De prévoir des étiages, de faire des projections en climat actuel et futur des débits d'eau et d'évaluer les quantités d'eau disponibles et les besoins pour la population et les utilisateurs;
- De concevoir des méthodologies et des outils de prise en compte des impacts cumulatifs des prélèvements d'eau dans l'analyse des demandes d'autorisation;
- De diffuser des connaissances et d'accompagner les usagers et les gestionnaires du territoire par des formations et des ateliers pour faciliter l'utilisation de ces outils et procédures.

Mesure 5.3 : Améliorer la gestion intégrée de l'eau et assurer une prise en compte des effets cumulatifs sur la ressource dans le processus décisionnel

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP		2028	Un nouveau cadre législatif (Loi sur la qualité de l'environnement) et réglementaire visant l'évaluation environnementale sectorielle ou régionale est en vigueur

Investissements : 5,4 M\$

Objectifs associés : 5.1 et 7.1

Dans le cadre légal actuel du régime d'autorisation environnementale, les effets cumulatifs des usages de l'eau sont difficilement pris en compte. Pour optimiser cette prise en compte des effets cumulatifs, cette mesure permettra de :

- Poursuivre la mise en place d'un cadre d'évaluation, basé sur les connaissances acquises, pour la prise en compte des effets cumulatifs des usages de l'eau dans le processus décisionnel. En effet, ce cadre donnera au gouvernement une vision globale de l'état de la ressource, ce qui lui permettra de prendre des décisions plus éclairées pour un développement économique durable, en cohérence avec la protection et la gestion intégrée de la ressource eau dans le contexte actuel et futur des changements climatiques;

- Soutenir et accompagner les porteurs du développement économique (ex. : secteurs d'activité, filières, parcs industriels) afin que leurs plans de développement soient cohérents avec les orientations et les objectifs environnementaux du gouvernement en matière de protection et de gestion intégrée de l'eau, et, ultimement, pour que les projets qui en découlent soient conformes aux exigences environnementales applicables.

En plus d'assurer une meilleure cohérence dans la prise de décision du gouvernement, le nouveau cadre d'évaluation permettrait d'inclure la participation citoyenne dans le développement économique et assurerait une transparence par la publication des informations tout au long du processus.

Mesure 5.4 : Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur l'eau

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	Réseau Environnement, ROBVQ, C.I.Eau, MAMH	2028	<ul style="list-style-type: none"> • 7 types de placements dans les médias numériques ont été faits • Le taux de réponse aux sondage pré et post campagne sur les 1 000 réponses désirées est de 80 %
Investissements : 5,6 M\$			
Objectif associé : 5.1			

Mesure figurant dans le Plan d'action 2018-2023 de la Stratégie québécoise de l'eau, la campagne de sensibilisation Pensez bleu a donné de bons résultats, avec une diffusion importante des différents messages véhiculés. Néanmoins, il est primordial de poursuivre les efforts pour engendrer un changement de comportements auprès des publics cibles en adaptant les messages et outils de communication à ces derniers. Coordinée par un collectif constitué par Réseau Environnement, le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) et le Centre d'interprétation de l'eau (C.I.Eau), la mesure vise à financer une nouvelle campagne qui comportera trois axes principaux :

- **La qualité de l'eau** – Malgré certains progrès observés au cours des dernières années, la qualité de l'eau doit rester une priorité. Des efforts supplémentaires sont donc requis pour accroître la sensibilisation et favoriser les changements de pratiques tant dans la sphère domestique que dans la sphère municipale et industrielle.

- **La quantité d'eau** – Les étiages plus importants causés par les changements climatiques et les besoins croissants en matière de consommation d'eau exercent une pression accrue sur les sources d'eau potable. La sensibilisation citoyenne permettrait d'éduquer les citoyens relativement à cet enjeu et d'encourager l'adoption de pratiques durables.
- **La valorisation des métiers de l'eau** – Pour faire face aux défis associés à la qualité de l'eau et à sa quantité, il faudra pouvoir compter sur des ressources spécialisées, et ce, dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre. Ainsi, un volet de la campagne se concentrera sur la mise en lumière et la valorisation des métiers de l'eau.

Mesure 5.5 : Réaliser des activités dans le cadre du Mois de l'eau et des activités de nettoyage des berges

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	ROBVQ, OBV, TCR, OBNL	2028	<ul style="list-style-type: none"> • 30 000 personnes ont participé aux activités du Mois de l'eau dans les 40 zones de gestion intégrée de l'eau • 150 tonnes de déchets ont été retirées des berges
Investissements : 5,4 M\$			

Objectif associé : 5.1

Dans le but de sensibiliser et d'éduquer la population du Québec relativement à l'eau et à ses enjeux, le mois de juin de chaque année est proclamé Mois de l'eau. Pour souligner de façon concrète cette initiative, cette mesure permettra de poursuivre l'organisation d'une multitude d'activités à travers le Québec (descente de rivières, journées de sensibilisation autour des lacs, distribution de matériel de sensibilisation, soirées d'information, ateliers scolaires, etc.). Ces projets locaux sont coordonnés par les organismes de bassins versants (OBV) et les tables de concertation régionales du Saint-Laurent (TCR).

Cette mesure comporte une sous-mesure visant spécifiquement le nettoyage des berges dans chacune des zones de gestion intégrée de l'eau. Ce financement permettra la mise en œuvre de projets collectifs et structurants pour les communautés avec le ramassage des déchets qui encombrant ces milieux. Le ROBVQ serait mandaté pour coordonner la distribution des montants aux OBV et aux coordonnateurs des TCR et pour concevoir différents outils de base pour soutenir les OBV et les TCR dans l'organisation des activités terrain.

ORIENTATION 6

Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

La protection et la gestion intégrée des ressources en eau imposent qu'on fasse évoluer les connaissances, mais aussi qu'on les partage de façon efficace afin qu'elles puissent servir les acteurs de l'eau et la population. Il existe un bon réseau d'acquisition de données sur la quantité et la qualité de l'eau, et qui permet de suivre l'état de l'eau et des milieux aquatiques. Ces données sont indispensables pour prendre des décisions éclairées touchant, entre autres, la sécurité et la santé de la population ainsi que la protection des écosystèmes.



Afin d'assurer un meilleur suivi de l'état des ressources en eau et de favoriser la diffusion des connaissances, huit mesures sont prévues :

Bonifier le suivi des cours d'eau en tenant compte des préoccupations des acteurs de l'eau;

Bonifier le Réseau de surveillance volontaire des lacs et les mesures connexes visant à accroître la conservation des lacs;

Concevoir un indice de contribution environnementale en lien avec l'impact des activités agricoles sur les milieux hydriques;

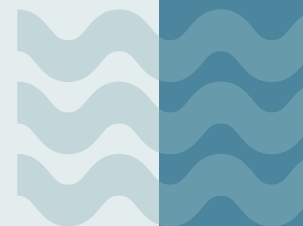
Améliorer la performance et le rayonnement du Système d'information sur l'eau;

Développer l'accompagnement et le soutien offerts aux clientèles externes pour la mise en œuvre de différentes initiatives dans le domaine de l'eau;

Poursuivre les projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines et le transfert des connaissances;

Documenter la présence et les effets des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées sur les écosystèmes aquatiques du Québec;

Soutenir les projets de recherche et le développement de l'expertise dans le domaine de l'eau.



Mesure 6.1 : Bonifier le suivi des cours d'eau en tenant compte des préoccupations des acteurs de l'eau

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	MAPAQ, ROBQ, OBV, milieux agricole, municipal, universitaire et de la recherche, OBNL	2028	<ul style="list-style-type: none"> L'indicateur de la pression des sels de voirie sur les milieux aquatiques est disponible pour 224 stations du Réseau-rivières dans l'Atlas de l'eau 16 cours d'eau supplémentaires ont été documentés dans le cadre du suivi complémentaire des pesticides Le Réseau-rivières a documenté la qualité de l'eau à plus de 300 stations dans les 40 zones de gestion intégrée de l'eau

Investissements : 15,0 M\$

Objectif associé : 6.1

La protection et la gestion intégrée des milieux aquatiques imposent qu'on fasse évoluer les connaissances et qu'on rehausse le suivi de l'état de ces milieux afin d'obtenir les données indispensables pour prendre des décisions éclairées touchant, entre autres, la santé de la population et la protection des écosystèmes.

Un suivi des cours d'eau amélioré et adapté aux préoccupations des acteurs de l'eau permettra :

- D'encourager, d'accompagner et de soutenir les acteurs de l'eau et les citoyens qui s'impliquent dans des activités d'acquisition de connaissances en tant que partenaires incontournables contribuant à la préservation des milieux aquatiques;

- De maintenir et consolider l'expertise du Ministère pour que celui-ci s'inscrive comme un leader dans le suivi et la surveillance des milieux aquatiques;
- De poursuivre et consolider l'acquisition de connaissances essentielles à la protection et à la gestion des milieux aquatiques en bonifiant les réseaux de suivi;
- D'étendre et renforcer le suivi de l'état des milieux aquatiques en y intégrant notamment le suivi des contaminants d'intérêt émergent et des pesticides;
- De mesurer avec des indicateurs reconnus les effets des actions entreprises à l'échelle des bassins versants pour améliorer l'état de santé des cours d'eau.



Mesure 6.2 : Bonifier le Réseau de surveillance volontaire des lacs et les mesures connexes visant à accroître la conservation des lacs

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	MRNF, OBV, Conseils régionaux de l'environnement, CERFO, SEPAQ, OBNL, milieu municipal, Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des bassins versants	2028	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 lacs sont suivis dans le cadre du RSVL • De nouvelles données thématiques sont diffusées dans l'Atlas de l'eau • Un outil d'aide à la modélisation des apports en phosphore a été produit

Investissements : 11,6 M\$

Objectif associé : 6.1

Le Québec méridional compte plus de 2 000 lacs de villégiature et ceux-ci sont habités ou fréquentés sur une base régulière. La pandémie de COVID-19 a amené les Québécoises et les Québécois à redécouvrir ces plans d'eau et à les utiliser de façon plus intensive. Une proportion représentative de ces lacs est suivie dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Ce réseau est la principale source d'information sur l'état des lacs au Québec.

Cette mesure vise à bonifier le RSVL, à accroître les connaissances sur les lacs et à stimuler leur conservation, ce qui permettra :

- De renforcer le soutien à la clientèle et d'améliorer la performance du RSVL;
- De corriger les données de phosphore dans les lacs;
- D'améliorer les connaissances sur l'état des lacs et leur diagnostic;
- De documenter l'impact des haldes de résidus miniers amiantés sur les lacs des régions de Thetford Mines et Val-des-Sources.

Mesure 6.3 : Concevoir un indice de contribution environnementale en lien avec l'impact des activités agricoles sur les milieux hydriques

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	MAPAQ	2028	<ul style="list-style-type: none"> • 50 exploitations agricoles ont déterminé leur indice de contribution environnementale via l'outil de calcul • 50 exploitations agricoles ont bénéficié de services-conseils en matière d'agroenvironnement
Investissements : 1,9 M\$			

Objectifs associés : 6.1 et 6.2

Bien que l'agriculture contribue à l'essor des collectivités, les bassins versants à vocation agricole présentent fréquemment un état de santé dégradé. La grande proportion des cultures annuelles dans certaines régions et les pratiques agricoles qui les caractérisent poussent les écosystèmes au-delà de leur capacité de support. En réponse à cet enjeu, et en complément au [Plan d'agriculture durable 2020-2030](#) et à l'objectif visant à *optimiser la gestion de l'eau*, la présente mesure vise le développement d'un outil traduisant le niveau de pression environnementale (cote de pression) exercée par les exploitations agricoles sur les milieux hydriques. Pour ce faire, une entité à déterminer sera mandatée, entre autres, pour :

- Réaliser une revue de littérature sur les indicateurs similaires à l'extérieur du Québec qui sont enchâssés dans les réglementations;
- Identifier les principales variables des pressions environnementales exercées à l'échelle des exploitations agricoles dans le contexte québécois;

- Concevoir ou contribuer à la conception de guides méthodologiques et de formations associés aux variables de pressions;
- Identifier les acteurs requis pour la collecte et l'analyse de données;
- Proposer un mécanisme à déployer de manière volontaire, y compris du soutien professionnel et technique en matière d'agroenvironnement;
- Déployer ce mécanisme auprès d'un échantillon d'exploitations agricoles situées dans plusieurs régions du Québec.

Le mandataire sera appelé à faire contribuer les représentants les plus proactifs du secteur agricole en matière d'agroenvironnement, particulièrement les exploitants agricoles. Cette démarche améliorera le soutien en matière d'agroenvironnement offert aux exploitants agricoles volontaires, permettra une diffusion accrue des connaissances en agroenvironnement et la création d'une communauté d'utilisateurs, dans le but de susciter l'innovation dans ce secteur.

Mesure 6.4 : Améliorer la performance et le rayonnement du Système d'information sur l'eau

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	ROBVQ, OBV, OBNL, milieu municipal	2028	<ul style="list-style-type: none"> • L'interface du SIE est fonctionnelle et complète • Le SIE offre du contenu spécifique à chaque profil d'utilisateur

Investissements : 2,4 M\$

Objectif associé : 6.2

Le MELCCFP met à la disposition des professionnels du domaine de l'eau et des citoyens différents outils de diffusion des connaissances dans le cadre du Système d'information sur l'eau (SIE). À ce jour, le SIE fonctionne sur la base de trois principaux outils, soit le Portail des connaissances sur l'eau (y compris le Répertoire d'information sur l'eau), l'Atlas de l'eau et le Rapport sur l'état des ressources en eau et des écosystèmes aquatiques du Québec.

Compte tenu des différentes fonctionnalités de ces outils et de l'évolution constante des besoins de la population, des utilisateurs, et des technologies de l'information, différents travaux doivent être menés sur chacun de ces outils, et sur l'opérationnalisation du système en général.

Ainsi, l'amélioration du SIE visera :

- L'interopérabilité des outils de diffusion;
- L'amélioration de la navigation dans les outils;
- L'amélioration de la performance du moteur de recherche et du référencement des contenus;
- La valorisation des données existantes;
- L'accompagnement des utilisateurs;
- La sensibilisation et l'implication citoyenne;
- La promotion des contenus et le rayonnement du SIE;
- La mise en place de standards d'acquisition et de gestion des données.

Mesure 6.5 : Développer l'accompagnement et le soutien offerts aux clientèles externes pour la mise en œuvre de différentes initiatives dans le domaine de l'eau

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	Milieu municipal, OBV, TCR, entreprises	2026	<ul style="list-style-type: none"> • 10 outils ont été cocréés pour améliorer l'accompagnement des partenaires et des clientèles dans les dossiers liés à l'eau • Un taux de satisfaction égal ou supérieur à 75 % de la clientèle et des partenaires accompagnés dans les dossiers liés à l'eau est atteint

Investissements : 4,5 M\$

Objectif associé : 6.2

Le MELCCFP accompagne et soutient une grande variété d'acteurs dans le cadre de différentes initiatives dans le domaine de l'eau. Afin d'améliorer cet accompagnement, cette mesure permettra de concevoir de nouvelles approches et de nouveaux outils pour mieux informer, former et accompagner les partenaires et les clientèles à l'aide de compétences complémentaires en communication publique, en relations publiques, en psychologie du client/consommateur, en sciences de la consommation et en marketing.

Le soutien visera différents projets planifiés ou en cours de réalisation, que ce soit pour promouvoir un programme (ex. : Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable, Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau), pour assurer la mise en œuvre d'une nouvelle réglementation (ex. : modernisation du cadre réglementaire applicable aux milieux hydriques et aux ouvrages de protection contre les inondations, modification du Règlement sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau et du Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau) ou pour réaliser autre projet ayant un effet sur les partenaires et les clientèles externes.



Mesure 6.6 : Poursuivre les projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines et le transfert des connaissances

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	Milieux municipal, universitaire et de la recherche, RQES, communautés autochtones	2028	50 % des OBV, MRC et municipalités ciblées ont participé à des activités de transfert de connaissances sur les nouveaux territoires couverts par les PACES

Investissements : 10,3 M\$

Objectifs associés : 6.1, 1.2, 6.2 et 6.3

Depuis 2008, le MELCCFP soutient la réalisation de [projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines \(PACES\)](#) par des universités. Ces projets, réalisés en partenariat avec le milieu, fournissent aux communautés du territoire couvert une information de base sur la disponibilité et la vulnérabilité des eaux souterraines à l'échelle régionale, et ils ont pour objectif de permettre une meilleure gestion du territoire.

À ce jour, la quasi-totalité des secteurs municipalisés du sud du Québec a fait l'objet d'un PACES, de même que les territoires des Îles-de-la-Madeleine et de la Nation crie d'Eastmain. Cependant, certains territoires n'ont pas encore été couverts, ou ne l'ont été que partiellement. On pense notamment à des territoires dans les régions de Montréal, de Laval, du nord de l'Abitibi, et à certains secteurs des Premières Nations et Inuit.

Les autorités des différentes nations autochtones, régions et localités seront consultées et impliquées tout au long des projets. Le transfert des connaissances acquises vers les acteurs du territoire (municipalités, MRC, OBV et communautés crie, innues ou inuites) sera réalisé en parallèle des projets. Par ailleurs, pour les territoires couverts par le passé, des activités de transfert de connaissances et d'accompagnement seront réalisées auprès des usagers et des gestionnaires du territoire.

Mesure 6.7 : Documenter la présence et les effets des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées sur les écosystèmes aquatiques du Québec

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	MSSS, MAPAQ, MAMH, milieu universitaire et de la recherche, Réseau-Environnement	2027	<ul style="list-style-type: none"> • Un portrait des principales sources de SPFA dans les écosystèmes a été réalisé et diffusé • Au moins 5 solutions et actions prioritaires ont été identifiées

Investissements : 2,1M\$

Objectifs associés : 6.3 et 6.1

Les données actuellement disponibles sont insuffisantes pour établir un portrait du devenir et des effets des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (SPFA) dans l'environnement. Plusieurs incertitudes persistent et les connaissances sur les liens possibles entre les SPFA et la santé humaine continuent d'évoluer.

Cette mesure permettra d'améliorer les connaissances sur ces substances. La veille scientifique sur les SPFA sera bonifiée pour mieux identifier leur devenir dans

l'environnement et leurs effets sur les écosystèmes aquatiques. Les capacités analytiques du MELCCFP à l'égard des SPFA seront améliorées en vue de caractériser le milieu et d'établir un portrait des sources potentielles de contamination de l'environnement par les SPFA et celui de leur présence au Québec. L'ensemble des données seront ensuite utilisées pour identifier et prioriser les actions à privilégier pour limiter l'exposition aux SPFA dans l'environnement. L'accent sera mis sur la concertation avec les acteurs clés et sur la diffusion des connaissances acquises.

Mesure 6.8 : Soutenir les projets de recherche et le développement de l'expertise dans le domaine de l'eau

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	Milieu universitaire et de la recherche, OBNL, MRNF, MAPAQ	2028	<ul style="list-style-type: none"> • 2 ateliers de cocréation ont été réalisés avec le milieu universitaire et les acteurs de l'eau • 8 projets d'acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau ont été réalisés
Investissements : 10,1 M\$			

Objectif associé : 6.3

Les défis associés à la gestion durable de la ressource eau sont de plus en plus nombreux et complexes. Pour y faire face, l'acquisition de connaissances et le développement de l'expertise dans le domaine de l'eau sont des leviers puissants. À cette fin, cette mesure vise à favoriser les échanges et la collaboration dynamique entre le milieu de la recherche et le MELCCFP. Plus précisément, la mesure permettra :

- D'établir un partenariat de recherche avec les Fonds de recherche du Québec sur des thématiques de recherche intersectorielle et multidisciplinaire traitant des enjeux liés à la gestion de l'eau;

- De réaliser des projets en partenariat avec les universités, pour répondre à des besoins pointus du MELCCFP et pour concevoir des solutions innovantes;
- De renforcer l'expertise analytique du MELCCFP, pour être en mesure de caractériser l'étendue des problématiques émergentes au Québec;
- D'établir des mécanismes de transfert et de diffusion des connaissances vers les acteurs clés du domaine de l'eau et le public, en collaboration avec les universités et les OBNL.

ORIENTATION 7

Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Le Québec s'est doté d'un modèle de gestion intégrée des ressources en eau qui permet à tous les acteurs de participer à la prise de décisions, tant à l'échelle des bassins versants qu'à celle du Saint-Laurent. Il peut bâtir sur ces acquis grâce à une vision globale, à la participation des différents usagers ainsi qu'à une meilleure cohésion des actions des ministères et des communautés locales. Comme l'eau du Québec traverse certaines frontières, les échanges et la collaboration avec tous les gouvernements et États limitrophes permettent de gérer ce patrimoine collectif de manière durable.

Photographie : © Enviro Foto



Afin de soutenir les efforts de mobilisation et la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau par bassins versants, six mesures sont prévues :

Accompagner les organismes responsables de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise en œuvre et le suivi des plans directeurs de l'eau (PDE) et des plans de gestion intégrée régionaux (PGIR);

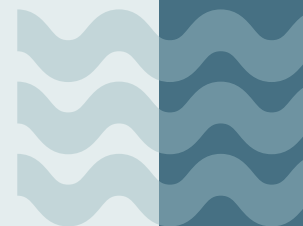
Soutenir les activités de gestion intégrée de la rivière des Outaouais;

Consolider la gestion intégrée du Saint-Laurent et les tables de concertation régionales;

Appuyer le déploiement du Plan national de l'eau en concertation avec le Forum d'action sur l'eau;

Poursuivre la concertation Québec-Vermont-New York pour le lac Champlain, le lac Memphrémagog et la rivière Richelieu;

Poursuivre le programme de soutien régional aux enjeux de l'eau.



Mesure 7.1 : Accompagner les organismes responsables de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise en œuvre et le suivi des PDE et des PGIR

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	ROBVQ, OBV, TCR	2028	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des OBV ont participé à plus d'une formation offerte • 100 % des OBV ont bénéficié d'un accompagnement dans l'élaboration et la mise en œuvre du nouveau PDE et l'application des bonnes pratiques • 100 % des PDE et des PGIR approuvés ont été intégrés à l'application de suivi AGIRE

Investissements : 1,0 M\$

Objectif associé : 7.1

La mise à jour du cadre de référence de la gestion intégrée des ressources en eau, en août 2022, a introduit de nouvelles approches en matière de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au Québec. Celles-ci impliquent des changements significatifs pour les organismes de bassins versants (OBV) en ce qui concerne, notamment, les nouveaux plans directeurs de l'eau (PDE) qui devront être produits en 2024.

Cette mesure vise donc à financer le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) pour que ce dernier puisse offrir un soutien accru aux 40 organismes de bassins versants (OBV) en vue du dépôt des PDE. Elle a aussi pour objectif d'accentuer le partage des bonnes pratiques. Le soutien des OBV se réalisera avec la collaboration étroite du MELCCFP et il devra se poursuivre pour la mise en œuvre des nouveaux PDE.

Mesure 7.2: Soutenir les activités de gestion intégrée de la rivière des Outaouais

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	OBV rivières Rouge, Petite Nation et Saumon	2028	Le plan de gestion intégrée des ressources en eau a été entièrement rédigé (100 %) par la Table de concertation de la rivière des Outaouais et approuvé par le MELCCFP

Investissements : 1,7 M\$

Objectif associé : 7.1

Depuis plusieurs années, différentes initiatives ont eu lieu pour favoriser une plus grande concertation des organismes travaillant à la gestion de l'eau à l'intérieur du bassin versant de la rivière des Outaouais. Cette mesure fait suite aux actions entreprises dans le cadre du Plan d'action 2018-2023 de la SQE, qui ont permis la mise en place de la Table de concertation de la rivière des Outaouais selon une approche territoriale de gestion intégrée de l'eau. Les travaux de cette table ont permis l'élaboration d'un portrait préliminaire de la zone ainsi que l'identification de problématiques prioritaires.

Plus précisément, cette mesure permettra à l'organisme mandataire de la coordination de la Table de concertation de la rivière des Outaouais, soit l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon, de poursuivre les travaux relatifs à l'élaboration d'un plan de gestion intégrée de l'eau à l'échelle de la rivière des Outaouais en vue de le réaliser et de le soumettre au MELCCFP pour approbation d'ici 2028.

Mesure 7.3 : Consolider la gestion intégrée du Saint-Laurent et les tables de concertation régionales

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLES
MELCCFP	Organismes coordonnateurs de TCR, OBNL, milieu municipal	2026 2028	<ul style="list-style-type: none"> 100 % des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent sont couvertes par une TCR 50 % des PGIR réalisés à l'échelle des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent ont été approuvés par le ministre

Investissements : 10,5 M\$

Objectif associé : 7.1

Afin de coordonner la gestion intégrée du Saint-Laurent, le MELCCFP a procédé à la mise en place de six tables de concertation régionales (TCR) à l'échelle de six zones de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent. L'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent (2011-2026) prévoit que, d'ici le 31 mars 2026, l'ensemble des zones de gestion intégrée du Saint-Laurent seront dotées de TCR opérationnelles. Cette mesure vise donc à compléter le réseau des TCR et à accroître les ressources allouées à la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Mesure 7.4 : Appuyer le déploiement du Plan national de l'eau en concertation avec le Forum d'action sur l'eau

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	Forum d'action sur l'eau, MAPAQ, MRNF, MAMH	2028	Le Ministère a produit et diffusé un bilan annuel des résultats du Plan national de l'eau et fait le suivi des cibles de la SQE

Investissements : 5,8 M\$

Objectif associé : 7.1

Par cette mesure, le MELCCFP vise à soutenir les activités et les travaux du Forum d'action sur l'eau, à assurer le suivi de la mise en œuvre du Plan national de l'eau et celui de la reddition de compte auprès des différents partenaires. Il en découlera la publication d'un bilan annuel des réalisations et des résultats du Plan national de l'eau. Par ailleurs, il y aura possibilité de financer certaines initiatives visant de problématiques émergentes qui seraient mises en lumière au Forum.

Mesure 7.5 : Poursuivre la concertation Québec-Vermont-New York pour le lac Champlain, le lac Memphrémagog et la rivière Richelieu

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	États du Vermont et de New York, Lake Champlain Basin Program, Commission mixte internationale, OBV	2028	Plus de 30 actions conjointes réalisées à l'échelle du lac Memphrémagog et de la baie Missisquoi sont maintenues dans le cadre des ententes binationales de coopération

Investissements : 6,6 M\$

Objectif associé : 7.2

Les ententes binationales de coopération pour la gestion des lacs Memphrémagog et Champlain nécessitent que le Québec fournisse les efforts nécessaires pour diminuer les apports de phosphore, de nutriments et de sédiments dans ces deux lacs. Ces efforts de réduction et de suivi doivent être coordonnés avec les acteurs régionaux, gouvernementaux, ainsi qu'avec nos partenaires américains. À cet effet, cette mesure vise à atteindre trois objectifs globaux :

- Assumer le leadership du gouvernement dans les dossiers transfrontaliers complexes;
- Démontrer l'engagement et la collaboration du gouvernement auprès des partenaires des États du Vermont et de New York;
- Assurer le maintien de la qualité de l'eau des lacs transfrontaliers pour les populations et les utilisateurs de la ressource.

Cette mesure est le fruit d'une réflexion entre les ministères et les organismes de bassins versants impliqués dans les comités binationaux et propose une démarche concertée. Plus précisément, cette mesure permettra de suivre l'état des lacs et de leurs tributaires et d'identifier et mettre en place des pratiques visant à limiter la migration du phosphore et des nutriments vers ces lacs. Ces actions doivent être identifiées et mises en œuvre, tant du côté américain que du côté québécois du lac, ce pourquoi une concertation étroite, tant régionale que gouvernementale et binationale, est nécessaire.



Mesure 7.6 :

Poursuivre et bonifier le programme de soutien régional aux enjeux de l'eau

PORTEUR	COLLABORATEUR(S) ENVISAGÉ(S)	ÉCHÉANCE	CIBLE
MELCCFP	OBV, TCR, milieux municipal et agricole, OBNL, associations de lacs et de riverains	2028	Depuis sa création, le programme a financé au moins un projet en lien avec les problématiques prioritaires d'un PDE ou d'un PGIR dans 75 % des zones de gestion intégrée des ressources en eau

Investissements : 11,7 M\$

Objectif associé : 7.3

Le Québec a mis en place un modèle de gouvernance de l'eau qui s'applique à 40 zones de gestion intégrée de l'eau par bassin versant, auxquelles s'ajoutent les zones de gestion intégrée du Saint-Laurent. Toutes ces zones ont fait l'objet d'un processus de planification qui a permis l'élaboration de plans directeurs de l'eau (PDE) et de plans de gestion intégrée régionaux (PGIR).

Avec la bonification du [Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau](#) (PSREE), le MELCCFP souhaite continuer à soutenir les acteurs de l'eau dans la mise en œuvre d'actions découlant d'un PDE ou d'un PGIR et basées sur les problématiques prioritaires identifiées à l'échelle des zones.

Depuis sa création en 2019-2020, le programme a permis la réalisation de plus de 75 projets. Les initiatives financées permettent d'optimiser la gestion des ressources en eau et d'améliorer la protection des milieux hydriques et des écosystèmes aquatiques.





Photographie : Michelle Tavares



Gouvernance du Plan national de l'eau

Le MELCCFP veillera au suivi du Plan national de l'eau par l'entremise d'un comité directeur. Par ailleurs, le Forum d'action sur l'eau, constitué en 2021 et ayant contribué à l'élaboration du Plan national de l'eau, verra son rôle évoluer pour être davantage axé sur le suivi de la mise en œuvre de ce plan.

Comité directeur

Le comité directeur s'assure de l'avancement des différentes mesures, veille à leur mise en œuvre et contribue à l'élaboration du bilan annuel. La composition du comité, mis en place lors du lancement de la Stratégie québécoise de l'eau et de son Plan d'action 2018-2023, sera actualisée pour tenir compte des différents ministères et organismes gouvernementaux associés au Plan national de l'eau.

Le comité directeur comportera une composante ministérielle, regroupant des représentants des principales directions du MELCCFP impliquées dans la mise en œuvre de mesures, ainsi qu'une composante interministérielle, composé de représentants des ministères et organismes gouvernementaux responsables de mesures inscrites dans le Plan national de l'eau. Le MELCCFP assume la coordination du comité directeur.

Forum d'action sur l'eau

Le Forum d'action sur l'eau veillera au suivi de la mise en œuvre des mesures du Plan national de l'eau avec une approche d'amélioration continue. Il sera régulièrement informé de l'état d'avancement des mesures et il sera invité à prendre connaissance du bilan annuel produit et à le commenter.

Coordination

La Direction de la gouvernance et Bureau des connaissances sur l'eau du MELCCFP assure la coordination du suivi de la mise en œuvre et de la reddition de comptes du Plan national de l'eau en collaboration avec le comité directeur et le Forum d'action sur l'eau. Elle coordonne également l'élaboration et la diffusion du bilan annuel.



Suivi et reddition de comptes

Les mesures du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver et les cibles de la Stratégie québécoise de l'eau feront l'objet d'un suivi annuel, par le biais d'indicateurs. Les données recueillies seront regroupées dans un bilan annuel qui sera diffusé pour rendre compte des résultats obtenus.

Stratégie québécoise de l'eau

Le suivi des neuf cibles de la Stratégie québécoise de l'eau est assuré depuis 2018-2019 et les résultats annuels sont intégrés à un tableau de bord diffusé sur la [Vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#) produit par l'Institut de la statistique du Québec.

Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver

Par une approche basée sur la gestion axée sur les résultats, les mesures du Plan national de l'eau sont dotées de cibles et d'indicateurs permettant d'assurer un suivi rigoureux et de mesurer leurs retombées concrètes. Un bilan des résultats du Plan national de l'eau sera produit et diffusé annuellement sur la page Web de la [Stratégie québécoise de l'eau](#). La reddition de comptes comprendra également un suivi des dépenses pour s'assurer que les sommes sont investies de manière judicieuse.

Fonds bleu

Conformément à la Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions, les données financières du fonds et la liste des mesures financées par celui-ci apparaîtront dans une rubrique spéciale dans le rapport annuel de gestion du MELCCFP. De plus, les états financiers du fonds feront l'objet d'une vérification annuelle par le vérificateur général.



Annexes



Photographie : © Enviro Foto



ANNEXE 1

Cadre financier sommaire estimé

	PORTEUR	2023-2024 (année de transition) (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	TOTAL (M\$)	
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population – 161,7 M\$								
1.1	Protéger les sources d'eau potable	MELCCFP		3,1	7,4	11,0	14,2	35,7
1.2	Soutenir les municipalités dans la mise aux normes d'installations individuelles pour les eaux usées et l'eau potable	MAMH		7,5	20,0	25,0	27,5	80,0
1.3	Optimiser la gestion des eaux municipales et résidentielles	MELCCFP	1,6	2,0	1,5	1,6	1,6	8,3
1.4	Réduire à la source les contaminants non domestiques rejetés dans les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées	MELCCFP		0,7	0,8	1,1	1,3	3,9
1.5	Moderniser le Règlement sur les exploitations agricoles	MELCCFP	1,2	0,7	0,7	0,7	0,7	4,0
1.6	Améliorer les pratiques agroenvironnementales sur les terres cultivées dans les littoraux	MAPAQ		1,5	3,0	3,2	2,3	10,0
1.7	Soutenir le développement d'une gestion durable des rejets d'eaux provenant des activités de lavage des légumes et du secteur aquacole	MELCCFP		0,7	0,9	1,6	0,7	3,9
1.8	Favoriser l'adoption de méthodes n'utilisant pas de pesticides	MELCCFP		0,3	0,4	0,4	0,8	1,9
1.9	Soutenir la gestion des matières résiduelles agricoles	MAPAQ		1,4	2,8	4,2	5,6	14,0
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques – 64,7 M\$								
2.1	Soutenir la mise en œuvre des plans régionaux des milieux humides et hydriques	MELCCFP	3,4	6,7	9,5	7,7	12,0	39,3
2.2	Renforcer la capacité de restauration et de création de milieux humides et hydriques	MELCCFP		3,2	2,0	2,5	4,5	12,2
2.3	Accompagner et outiller les associations de lacs et de riverains dans leurs efforts de conservation des lacs	MELCCFP		0,6	0,8	1,6	2,6	5,6
2.4	Bonifier le programme Stations de nettoyage d'embarcations pour la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes	MELCCFP	1,2	1,5	1,6	1,7	1,6	7,6

	PORTEUR	2023-2024 (année de transition) (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	TOTAL (M\$)
Orientation 3 : Prévenir et gérer les risques liés à l'eau – 52,3 M\$							
3.1	Bonifier l'accompagnement face aux aléas associés aux cours d'eau en contexte d'adaptation aux changements climatiques	MELCCFP	0,5	0,4	0,4	0,4	2,1
3.2	Établir un programme de gestion durable des eaux pluviales	MAMH		1,0	4,0	7,0	20,0
3.3	Mieux prévenir les risques de sinistres liés aux inondations	MELCCFP	4,8	6,2	6,2	6,5	30,2
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau – 21,2 M\$							
4.1	Effectuer le suivi de l'état des plans d'eau et du développement de la villégiature sur les terres du domaine de l'État	MRNF		0,4	0,7	1,4	4,2
4.2	Opérer une gestion durable de l'eau dans le secteur de la transformation alimentaire	MAPAQ		0,9	0,9	0,2	2,0
4.3	Soutenir le secteur des pâtes et papiers visant l'amélioration des procédés afin de réduire la consommation d'eau	MRNF			4,0	6,0	15,0
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau – 54,7 M\$							
5.1	Assurer la mise en œuvre des dispositions relatives à la redevance sur l'utilisation de l'eau et à la déclaration des prélèvements d'eau	MELCCFP	0,9	0,6	0,6	0,6	3,3
5.2	Assurer une gestion durable, équitable et efficace de l'exploitation des ressources en eau du Québec	MELCCFP	11,3	6,6	5,2	5,0	35,0
5.3	Améliorer la gestion intégrée de l'eau et assurer une prise en compte des effets cumulatifs sur la ressource dans le processus décisionnel	MELCCFP		1,1	2,1	1,1	5,4
5.4	Réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur l'eau	MELCCFP	1,4	0,8	0,8	0,8	5,6
5.5	Réaliser des activités dans le cadre du Mois de l'eau et des activités de nettoyage des berges	MELCCFP	0,5	1,5	0,8	0,8	5,4
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau – 57,9 M\$							
6.1	Bonifier le suivi des cours d'eau en tenant compte des préoccupations des acteurs de l'eau	MELCCFP	4,4	2,4	2,5	2,9	15,0
6.2	Bonifier le Réseau de surveillance volontaire des lacs et les mesures connexes visant à accroître la conservation des lacs	MELCCFP	2,5	2,3	2,3	2,2	11,6
6.3	Concevoir un indice de contribution environnementale en lien avec l'impact des activités agricoles sur les milieux hydriques	MELCCFP		0,2	0,3	0,7	1,9

	PORTEUR	2023-2024 (année de transition) (M\$)	2024-2025 (M\$)	2025-2026 (M\$)	2026-2027 (M\$)	2027-2028 (M\$)	TOTAL (M\$)
6.4 Améliorer la performance et le rayonnement du Système d'information sur l'eau	MELCCFP		0,6	0,6	0,6	0,6	2,4
6.5 Développer l'accompagnement et le soutien offerts aux clientèles externes pour la mise en œuvre de différentes initiatives dans le domaine de l'eau	MELCCFP	2,1	1,2	1,2			4,5
6.6 Poursuivre les projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) et le transfert de connaissances	MELCCFP		2,5	2,9	2,5	2,4	10,3
6.7 Documenter la présence et les effets des substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées sur les écosystèmes aquatiques du Québec	MELCCFP		0,5	0,8	0,8		2,1
6.8 Soutenir les projets de recherche et le développement de l'expertise dans le domaine de l'eau	MELCCFP		3,5	1,8	1,6	3,2	10,1
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau au Québec – 37,3 M\$							
7.1 Accompagner les organismes responsables de la gestion intégrée des ressources en eau dans la mise en œuvre et le suivi des PDE et des PGRI	MELCCFP	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	1,0
7.2 Soutenir les activités de gestion intégrée de la rivière des Outaouais	MELCCFP	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	1,7
7.3 Consolider la gestion intégrée du Saint-Laurent et les tables de concertation régionales	MELCCFP		2,4	2,4	2,4	3,3	10,5
7.4 Appuyer le déploiement du Plan national de l'eau en concertation avec le Forum d'action sur l'eau	MELCCFP	3,0	1,4	0,4	0,5	0,5	5,8
7.5 Poursuivre la concertation Québec-Vermont-New York pour le lac Champlain, le lac Memphrémagog et la rivière Richelieu (ententes internationales)	MELCCFP	1,6	1,1	1,1	1,4	1,4	6,6
7.6 Poursuivre et bonifier le programme de soutien régional aux enjeux de l'eau	MELCCFP	3,9	2,2	2,2	1,2	2,2	11,7
Ensemble d'actions dédiées aux Premières Nations et Inuit	MELCCFP		0,8	0,4	11,8	17,0	30,0
FRAIS DE GOUVERNANCE		4,8	4,0	3,5	3,8	4,1	20,2
INVESTISSEMENTS ANNUELS		50,0	75,0	100,0	125,0	150,0	500,0

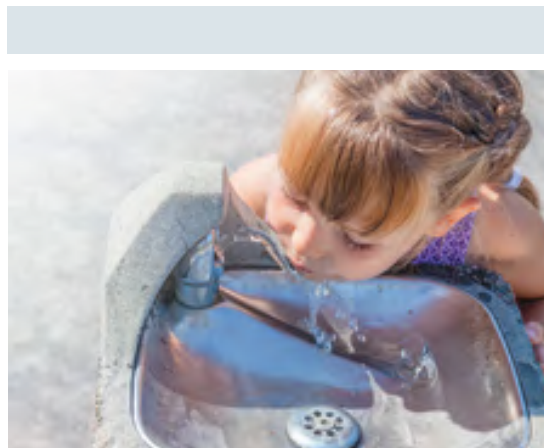
Note : Le cadre financier intègre l'année de transition 2023-2024 visant à financer certaines mesures reconduites de la SQE et à finaliser l'élaboration du Plan national de l'eau.

ANNEXE 2

Tableau synoptique

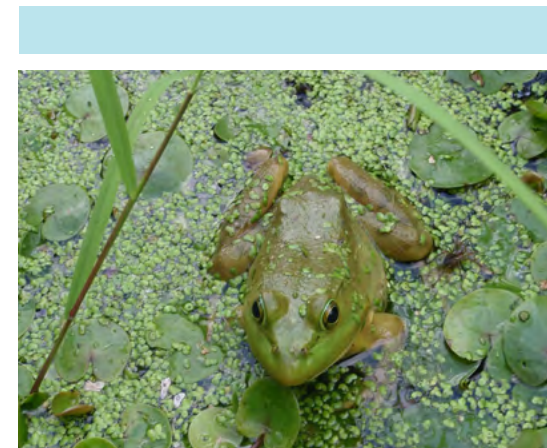
Plan national de l'eau :
une richesse collective
à préserver


Stratégie québécoise
de l'eau
2018-2030



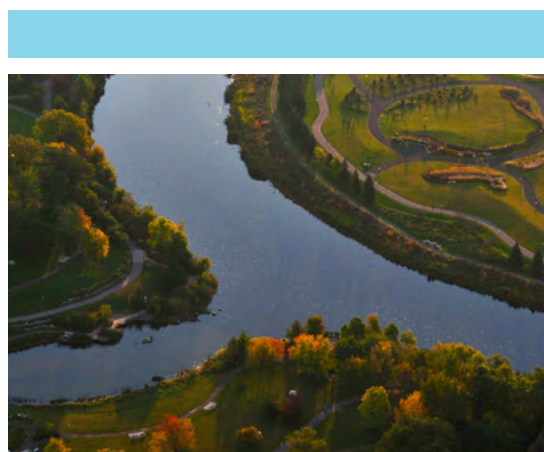
ORIENTATION 1 161,7 M\$

Assurer une eau de qualité
pour la population



ORIENTATION 2 64,7 M\$

Protéger et restaurer
les milieux aquatiques



Photographie : © Enviro Foto

ORIENTATION 3 52,3 M\$

Mieux prévenir les risques
liés à l'eau



ORIENTATION 4 21,2 M\$

Miser sur le potentiel
économique de l'eau





ORIENTATION 5 54,7 M\$

Promouvoir une utilisation durable de l'eau



ORIENTATION 6 57,9 M\$

Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau



Photographie : © Enviro Foto

ORIENTATION 7 37,3 M\$

Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau



30 M\$

Ensemble d'actions dédiées aux Premières Nations et Inuit



ANNEXE 3

Orientations et objectifs de la Stratégie québécoise de l'eau

ORIENTATIONS	OBJECTIFS
1. Assurer une eau de qualité pour la population	1.1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés.
	1.2 : Assurer l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante.
	1.3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire.
	1.4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.
2. Protéger et restaurer les milieux aquatiques	2.1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques.
	2.2 : Protéger les espèces en situation précaire.
	2.3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques.
	2.4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes.
3. Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	3.1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau.
	3.2 : Améliorer les outils de prévision des risques liés à l'eau.
	3.3 : Moderniser la gestion des barrages.
4. Miser sur le potentiel économique de l'eau	4.1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau.
	4.2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial.
	4.3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau.
	4.4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau.
5. Promouvoir une utilisation durable de l'eau	5.1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau.
	5.2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique.
6. Acquérir et partager les meilleures connaissances	6.1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale.
	6.2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances.
	6.3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau.
7. Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	7.1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec.
	7.2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et favoriser la gestion intégrée de l'eau.
	7.3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants.



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

